



CASA
Collectif d'Action des
Sans Abri

Demande d'agrément CHRS pour :

**Un lieu d'accueil et d'hébergement,
Dénommé :
« Villa Médicis »**

Auquel est associé :

**Une équipe mobile,
« Médiation de Rue »**

**Un espace d'initiative,
« L'Espèce d'Espace »**

Dossier pour le passage en CROSMS

CASA – 25, boulevard Emile Zola – 84 000 AVIGNON - ☎04. 90. 82. 33. 32 – Télécopie : 04. 90. 82. 34. 07

E-mail : villamedicis@casa-avignon.org

L'association CASA

1- L'histoire

L'association CASA est née d'une action spontanée de personnes sans abri d'Avignon, en juin 2001. Ces derniers souhaitaient mettre en évidence certaines lacunes du dispositif d'accueil et d'hébergement. Ils estimaient que les réponses institutionnelles à leurs revendications seraient au mieux mises en œuvre dans des délais trop longs et au pire non prises en compte. Ils ont donc décidé d'ouvrir un lieu de vie et d'accueil, en squattant un immeuble. Quelques semaines après l'ouverture de ce squatt, l'association CASA était créée.

Cette expérience a duré une année complète, avant que l'expulsion, souhaitée dès le début par la Mairie, ne soit mise en application.

Parallèlement à l'histoire de CASA, une des institutions les plus importantes du secteur, VISA St François (SAO, Accueil d'Urgence, permanence infirmière, médiation de rue) entraînait dans une crise grave, qui se soldait par sa liquidation judiciaire (ceci quelques mois après l'ouverture de CASA.). Situation qui allait indirectement faciliter l'évolution du projet porté par l'association.

Une des premières revendications de l'association CASA concernait la nécessité de prévoir l'accueil des personnes sans abri possédant un chien. En effet, alors que la forte présence de ce public ne cessait de questionner les différents intervenants, aucune structure d'accueil ne prévoyait l'accueil d'animaux de compagnie. Face à cette revendication légitime, le Préfet a donc sollicité l'ensemble des structures afin qu'elles puissent s'équiper. Cette démarche a permis la création de 2 chenils au sein d'une structure, les autres lieux estimant ne pas avoir l'espace nécessaire. Parallèlement CASA, rue des infirmières, décidait d'accepter toutes les personnes accompagnées d'un animal. Originalité présente donc dès le début et que nous avons conservé comme une des spécificités de notre structure.

Une autre des revendications importantes de l'association CASA, mise en œuvre rue des infirmières, était de prévoir des lieux d'accueil et d'hébergement, suffisamment souples pour laisser entrer des personnes même sous l'empire de produits (alcool ou drogues), sous réserve qu'elles ne se mettent pas en danger ou ne mettent pas en danger autrui.

Ce type de structure d'accueil avait été mis en évidence comme une nécessité par le dernier schéma départemental Accueil Hébergement Insertion (un nouveau schéma est actuellement en cours d'élaboration). Il était désigné comme : « lieu d'accueil bas seuil (d'exigence) », puis « accueil inconditionnel ». Terminologie à utiliser avec précaution, ou en tout cas à préciser comme nous le ferons plus loin (Cf. VM §3-1). De même le groupe « santé social », rassemblant les différentes structures du Département et piloté par la FNARS (précurseur du réseau santé social) avait lui-même conclu à la nécessité de ce type de structure en Vaucluse.

2- La « personnalité » de CASA, ses objectifs

Récit d'Alphonse, présents dès les débuts de l'association, membre actif de l'association.

En octobre 2001, j'étais hébergé à Visa ST François, on était un groupe six, on se voyait souvent, certain à la rue d'autre dans d'autres centres.

Cette année là deux décès de personnes sans abris, on était révolté par ce que l'on voyait, personnes handicapées refusées dans les CHRS, beaucoup de personnes âgées dans la rue, les personnes avec des chiens refusaient.

Pas de place pour tout le monde, 2 jours par-ci deux jours par-là.

L'idée a germé, on discutait souvent tous les 6 on refaisait le monde.

On imaginait un lieu où toutes les personnes seraient accueillies pour se poser, toutes les personnes alcoolisées, les toxicomanes, les personnes handicapées, les personnes avec des chiens...un lieu à nous qui réponde à ce que chacun est. On a tous nos problèmes.

Nous étions révoltés par le fonctionnement des centres, de cette révolte est née l'idée de squatter un immeuble pour accepter toute personne, se faire accepter, lutter contre l'existant...créer.

Nous avons recherché la loi 1901 ...loi du squatter et un immeuble à réquisitionner pour y vivre.

Nous avons trouvé ce lieu, rue des infirmières, un immeuble vide immense, c'était en juillet 2001.

Nous souhaitions au départ le squatter durant l'hiver et poursuivre après notre chemin.

Rachid Amoudayne hébergé à la passerelle nous a rejoint et nous a proposé de créer une association, il avait un peu d'argent de coté pour investir.

L'association a été créée, après maintes discussions nous avons choisi d'appeler l'Association CASA, comme le magasin où l'on trouve tout pour la maison.

De ce nom, nous avons fait correspondre chaque lettre ainsi :

C....collectif

A.....d'action

Ssans

A.....abri

Rachid Amoudayne est très vite devenu le président de l'association, nous étions 30 personnes parfois 40.

Nous avons sollicité la banque alimentaire, le secours catholique avec qui nous faisons un système d'échange, ils nous prêtaient le camion pour aller à la banque alimentaire, nous faisons des permanences au secours catholique le samedi et le dimanche de 9h à 14 h.

Nous avons eu des dons, pas de subventions.

Nous étions bien équipés, ordinateurs, téléphone etc...

L'immeuble rue des infirmières était une propriété privée, il y a donc eu un avis d'expulsion, nous avons eu plein de problèmes à ce moment là.

En juin 2002, nous acceptons de partir au camping belle étoile avec la promesse de la Mairie, de la DDASS, de nous aider à trouver un lieu et un financement pour poursuivre...

Je suis parti à ce moment là....

Je suis hébergé actuellement à la Villa Médicis de l'association CASA, c'est sur ça a changé mais l'esprit d'ouverture, de militantisme, de réflexion, d'acceptation de ce que l'on est, les chiens...etc.....

Les personnes qui sont avec moi à la villa, certains ne réalisent pas la chance qu'ils ont, d'être dans un lieu où l'on peut s'exprimer en toute liberté.... et beaucoup d'autres voudraient y venir...

Je suis content que l'association ait poursuivie....

Les personnes sans abri, en situation de précarité, sont donc à l'origine de l'association. Ils ont ainsi souhaité prendre part aux débats et aux réflexions les concernant, influencer les dispositifs vers une meilleure prise en compte de leurs points de vue. Tentative de s'imposer, ou de se proposer, comme des partenaires incontournables.

D'autres personnes « avec domicile fixe », dont des professionnels du social, se sont rapidement associés à la démarche propre à l'association. Cette collaboration de toutes ces personnes, permet de dépasser le clivage SDF/ADF (avec domicile fixe), en nous rassemblant autour d'une même cause, d'une même dynamique. De ce fait chaque membre de l'association, pour certains administrateurs, participe à une démarche citoyenne de solidarité, fraternité en acte (un des trois piliers de la République), accès à la citoyenneté, ce qui signifie une réelle et concrète insertion de chacun au sein de la société.

L'association CASA s'est ainsi donnée des objectifs dans ses statuts : *elle poursuivra donc les objectifs ci-après définis. Elle aura aussi pour vocation de veiller au respect du droit des usagers, en tout lieu, tel qu'indiqué dans les conventions nationales et internationales, les lois, les décrets, les circulaires et autres textes réglementaires. L'association dénoncera également toute insuffisances ou absence de réponses matérielles ou réglementaires, au bénéfice des sans abris, constatées sur le terrain. Elle militera activement pour que des solutions appropriées soient adoptées.*

Cette association a pour objet (*Article 3 des statuts*):

- susciter des moyens afin de permettre aux personnes en danger physique ou moral de se situer au-dessus du seuil de pauvreté. Ceci en parant à des lacunes, absences ou mésusages des dispositifs sociaux existants, ou par des moyens classique d'insertion.
- l'observation et la vigilance quant au respect du droit et de la dignité des usagers.
- favoriser un temps consacré à l'avancée humaine et culturelle de chaque personne.
- la gestion de structures d'accueil.
- l'organisation d'activités socioculturelles, sous ses différentes formes.
- l'organisation de concerts, spectacles, colloques, formations.
- les prestations de services.

VILLA MEDICIS

CHRS 24 Places

La Villa Médicis est actuellement installée dans la cour de l'ancien Tri Postal (propriété de la SNCF qui met à disposition cet espace contre une participation financière symbolique) où des modules d'habitation (type « Algeco ») ont été posés et assemblés, offrant une structure d'habitation de 300m². Cette installation s'est réalisée dans une certaine urgence et ne devait être que très temporaire. La capacité d'accueil de 20 places ne correspondait pas à notre souhait mais aux limites imposées par la commission de sécurité. Un déménagement est donc prévu et recherché (le marché de l'immobilier est cependant peu favorable).

Ce déménagement devrait nous permettre d'augmenter notre capacité d'accueil à 24 places, mais aussi d'améliorer certains aspects de confort, presque vitaux, impossibles à obtenir dans des modules. Par contre, nous n'envisageons pas de modifier nos principes d'action ou nos règles de fonctionnement. Les éléments de réflexion qui suivent, chapitres 1 à 4, explicitant notre philosophie, nos choix quant au cadre institutionnel, correspondent donc à notre vécu actuel. Ils resteront appliqués après notre déménagement.

La partie 5-1 de ce document, qui traite des moyens matériels à disposition, est un descriptif du lieu **actuel**. Tandis que **la partie 8-1** ainsi que la présentation synthétique (P. 27) permet de décrire les **évolutions** que nous souhaitons réaliser **lors de notre déménagement**.

1 Le positionnement de la Villa Médicis

1-1 Bénéficiaires et leurs besoins

Le livre écrit par P. DECLERCK¹, est rapidement venu rejoindre nos préoccupations, nos réflexions au sein de l'association. La description qu'il propose du public sans abri, correspond à une partie du public que nous visons. Ceux qui sont gravement désocialisés. Des sujets souffrants du "syndrome de désocialisation", décrit par l'auteur, ceux qu'il désigne comme les "fous de l'exclusion". Ces derniers se trouvent à l'extrême de ces processus d'exclusion. Sujets pour lesquels la dimension pathogène de l'exclusion est à ce point importante, qu'elle va jusqu'à les altérer dans leur intériorité psychique même. " ... la puissance mortifère de l'exclusion est telle qu'elle s'intériorise au cœur même de certains sujets qui deviennent, alors, leurs propres bourreaux en recréant inconsciemment les conditions toujours renouvelées de leur propre exclusion."²

Description d'une part de ce public qui nous amène aussi à partager l'avis de P. DECLERCK quant à l'accompagnement à mettre en œuvre : "Pour une part de ce public, il ne s'agit plus de tenter d'impossibles guérisons, ou de planifier de chimériques réinsertions, mais de reconnaître et d'accepter le caractère chronique et irréversible du mode de fonctionnement des sujets gravement désocialisés, qui évoluent dans un "ailleurs". "Ailleurs" social et économique, mais aussi "ailleurs" symbolique et psychique, équivalent à la psychose. Et comme la psychose, la grande désocialisation se maintient, se gère et s'accompagne au cours de la vie et jusqu'à la mort. L'enjeu thérapeutique consiste à éviter le pire: souffrances inutiles, morts prématurées. Il faut tâcher que le sujet puisse vivre son état le mieux possible. Vivre malgré tout et avec, quand même, un peu de plaisir..."³

Toutefois, cette description n'englobe pas la totalité du public que nous visons, tant il est diversifié. Nous nous retrouvons aussi dans le discours de S. RULLAC, réagissant notamment au livre de P. DECLERCK : « ... il est plus facile de considérer les SDF comme des fous ou des sauvages qui ne

¹ Patrick DECLERCK « Les naufragés. Avec les clochards de Paris » Ed. PLON Coll. Terre Humaine, 2001.

² Op. cit. P. 289

³ Op. cit. P. 361-362

trouvent plus leur place dans la société plutôt que de chercher à comprendre la folie et/ou la sauvagerie de notre fonctionnement social qui amène une partie de la population à vivre dans les rues. »⁴. Or notre expérience, tant à la Villa Médicis, qu'au niveau de l'association, nous amène à cheminer avec des personnes qui tentent finalement de trouver et parfois de construire d'autres réponses, hors normes, à la question de l'habitat (Cf. 8-2)

Recherches et tentatives de construction qui viennent sans aucun doute bousculer certaines évidences communes à une majorité d'ADF (Avec Domicile Fixe, pour reprendre une formule de P. MECA⁵) qui peuvent, avec bienveillance, penser que tout SDF aspire à trouver ou retrouver un logement autonome (sous entendu autonomie financière et vie seul). Aspirations qui n'appartiennent pas, ou plus, à un certain nombre de personnes qui cheminent chez nous et pour lesquelles ce type de projet de vie en logement (souvent HLM, dans un immeuble plus ou moins entretenu et agréable, au sein d'un quartier difficile) avec des revenus au mieux égal au seuil de pauvreté, ne peut être source d'épanouissement. Une réflexion visant à promouvoir des lieux où une dimension collective (à taille humaine, 5/6 personnes) existe, sans qu'elle ne soit institutionnalisée et où des espaces de création et d'expression soient possibles, constitue une actualité forte de l'association CASA.

Cette démarche s'inscrit bel et bien dans la société, non pas à côté, ni hors, puisqu'elle est vécue au sein d'une association ; tandis que les motivations de cette démarche : ne pas adhérer à un projet normatif, viennent finalement questionner la société elle-même dans sa capacité à accepter et pourquoi pas à promouvoir d'autres manières de vivre ensemble, d'autres modalités d'habitat. Il est sans aussi question pour les personnes concernées, de se faire entendre, de proposer eux-mêmes leurs propres réponses

Les modalités d'accueil (Cf. 3.), de même que les règles du vivre ensemble (Charte et Règlement de Fonctionnement) ont été élaborées en fonction de ces publics. Le cadre posé permet notamment d'instaurer un registre de relation où la personne est d'emblée considérée comme adulte pleinement responsable, il offre également une liberté de fonctionnement individuel particulièrement recherchée par ces publics. Liberté et autonomie en interne qui permet d'atténuer les effets négatifs d'infantilisation induit par toute structure d'hébergement collectif et dont se plaignent souvent ces personnes. Enfin, ce lieu d'accueil est conçu pour permettre des séjours prolongés, ou des allers retours, afin d'inscrire notre accompagnement dans la durée nécessaire à ce public.

1-2 Le contexte, les contraintes de la VM

Une convention, renouvelée annuellement, lie actuellement la Villa Médicis et la DDASS. Cette convention assure le financement d'environ 80% du budget de fonctionnement de la structure, les 20% restant étant assumés par la Mairie d'Avignon et le Conseil Général de Vaucluse (de façon plus aléatoire).

La convention avec la DDASS stipule que *« l'association CASA s'engage à assurer un accueil et un hébergement de manière inconditionnelle en faveur des personnes en situation de grande précarité. »* Cette convention précise par ailleurs que *« l'accompagnement social mis en place doit comporter nécessairement la mise en œuvre par CASA d'une action d'accueil inconditionnel et d'orientation destinée à permettre aux bénéficiaires de mieux maîtriser leur environnement socio-économique et de développer leur capacité d'autonomie et d'initiative dans la mesure de leurs possibilités. »*

Le public désigné concerne *« les personnes rencontrant des difficultés multiples faisant obstacle à leur insertion. »*, les bénéficiaires sont *« volontaires »*.

Cette structure apporte une réponse complémentaire au dispositif existant, puisqu'elle offre un hébergement à des personnes qui ne trouvent pas de réponses ailleurs. Ceci grâce à son type de

⁴ Stéphane RULLAC. *« Et si les SDF n'étaient pas des exclus ? Essai ethnologique pour une définition positive »*. Ed. L'Harmattan, 2005. P. 17

⁵ P. MECA *« Contrebandiers de l'espoir »* Paris, Grasset, 1997

fonctionnement, ses choix relatifs à l'organisation quotidienne, sa capacité à accueillir les animaux, à accepter les personnes telles qu'elles se présentent et y compris avec leurs dépendances. La nécessité de ce type de structure vient d'être rappelée par la FNARS dans son « Livre des Etats Généraux. L'exclusion n'est pas une fatalité », proposition 6 (P. 48) du chapitre « l'accueil d'urgence en question »⁶.

L'association est par ailleurs parvenue à établir un dialogue constructif avec la Mairie d'Avignon, après avoir connu des relations particulièrement conflictuelles. Dialogue instauré dans le respect des positionnements idéologiques propres à chacun, fondé sur une recherche commune visant à mieux répondre aux besoins des personnes sans abri. Ceci permet finalement de faire évoluer positivement la situation au niveau de la Ville, pour des bénéfices secondaires attendus, par la Ville et CASA, différents mais non contradictoires.

Enfin, les relations avec le Conseil Général comme partenaire financeur, ont un caractère plus distant et parfois incertain. Attitude qui, nous le pensons, ne traduit pas une défiance vis-à-vis de notre action, bien au contraire notre travail est particulièrement apprécié, mais qui manifeste un conflit d'ordre politique tant au niveau des oppositions entre Mairie et Département qu'au niveau d'une décentralisation Etatique sans cesse dénoncée. Conflits qui dépassent donc largement la situation de CASA et dont pourtant nous faisons parfois les frais.

2 Principes d'intervention

2-1 Références théoriques et fondements

Bien que n'ayant pas eu, au moment de notre démarrage, de référence théorique précise (si ce n'est quelques points de convergences avec P. DECLERCK), notre action est de fait fondée sur le registre de la « prise en compte », concept/pratique mis en lumière, depuis, par Saül KARSZ⁷ comme étant, selon lui, une des trois figures du social, les deux autres étant *la charité* et *la prise en charge*.

S. KARSZ affirme notamment, que: « *La prise en compte est une trouvaille, une invention, une expérience. Impossible de l'appliquer comme une évidence, aucune méthodologie ne garantissant d'avance la pertinence de sa mise en acte, ni l'efficace de ses résultats. Le risque est de rigueur, pour l'intervenant, pour le service employeur, et aussi pour le destinataire. En s'y aventurant, le travail social participe à l'affermissement des tendances démocratiques dans les sociétés contemporaines.* »

Ce risque est pour nous un outil de travail en ce sens où il permet, pour une partie de notre public (les plus marginalisés, ceux vers qui notre action s'adresse prioritairement) de se confronter à une organisation inhabituelle, parfois surprenante ou déroutante. Nous souhaitons qu'elle génère de l'étonnement, de la surprise et enfin du questionnement, gage d'une évolution possible, d'une rupture avec des modes de relation maintes fois éprouvés en différents lieux face à différentes équipes.

Risque aussi pour les professionnels, en ce sens où l'engagement attendu de leur part, avec les adultes bénéficiaires, s'inscrit dans un registre radicalement différent que celui proposé habituellement. Registre où il est sans cesse question de restaurer la dignité de chaque personne accueillie, en créditant et en offrant à chacun la capacité de faire des choix quant à son avenir immédiat (cf. procédure d'admission), la gestion du quotidien (principe de l'auto organisation), l'élaboration de son projet (obligation légale), ou encore l'organisation de l'institution elle-même (autogestion des WE, participation à la vie de l'association, Conseil de la Vie Sociale, réunions hebdomadaires). Risque d'une relation plus directe entre salariés et habitants, fondée sur un principe de réciprocité, ou encore

⁶ FNARS, « *Le livre des Etats Généraux. L'exclusion n'est pas une fatalité.* » ; Imp. MAME. 2006.

⁷ Saül KARSZ, « *Pourquoi le travail social ? définitions, figures, clinique* » ; Ed. Dunod 2004

sur une égale dignité humaine. Principes qui n'amènent pas pour autant de confusions dans les rôles et les fonctions de chacun.

Enfin, nous nous efforçons de déceler et de questionner ce qui guide notre action quotidienne, afin de mettre en lumière notre propension à vouloir le Bien pour l'autre. Ceci peut en effet nous faire céder à la tentation, facile et rassurante pour nous, d'imposer des démarches, un parcours, vers ce qui nous paraît la seule voie vers un mieux être. Attitude qui peut s'expliquer par notre propre difficulté à accepter les différences : rapport au corps, relation à la souffrance et au plaisir, relation à la mort... Il ne s'agit pas d'adopter une attitude indifférente et distanciée, mais au contraire de rentrer dans une relation de proximité suffisante, avec un public adulte rappelons le, qui nous autorise à faire part, le cas échéant, de nos inquiétudes face à certains choix, certaines pratiques. Proximité bienveillante permettant d'éclairer l'autre dans sa réflexion, de le soutenir, tout en préservant sa fondamentale liberté de choix. P. DECLERCK nous dit cela d'une autre manière : *“Mais que faire si tout cela ne sert à rien? Que faire si d'aucuns ne s'améliorent pas? Que faire si certains soignés malgré tout, à travers tout, restent pareils à eux-mêmes et lentement meurent sous nos yeux? Eh bien, au moins, aura-t-on réussi à alléger leurs souffrances en évitant de monnayer les soins que nous leur prodiguons, en les obligeant à se confronter à des obligations de normalisation qui les dépassent et qui les blessent. Ne rajoutons pas à leur douleur et acceptons humblement, nous autres soignants, de nous conformer au premier principe hippocratique: d'abord ne pas nuire. Et permettons au moins à ces fous partis trop loin de nous pour pouvoir revenir de trouver asile et paix, aux marges d'une société dont ils sont le pauvre négatif épuisé.”*

2-2 La Charte

Nous faisons ici le choix de reproduire, in extenso, le texte de la Charte d'accueil, même s'il vient « alourdir » ce document. Il constitue pour nous l'un des éléments essentiels qui permet à la Villa Médicis d'exister telle qu'elle est. L'écriture de cette Charte a été le premier travail de l'équipe de salariés et de l'association avant même l'accueil du premier habitant. Soulignons que cette Charte engage aussi bien les personnes qui habitent à la villa Médicis, que les salariés eux-mêmes. Ici aussi une réciprocité est instaurée.

*« De longue date, ce lieu a été imaginé et défendu par l'association **CASA**.*

En sollicitant un accueil à la « Villa Médicis », vous vous engagez préalablement à respecter la présente charte d'accueil et vous vous disposez à vous investir dans l'organisation et la prise en charge quotidienne de ce lieu. Ceci constitue le premier des principes énoncés ci-dessous.

Voici les autres grands principes à connaître et à respecter :

- 1. La Villa Médicis est une enceinte privée, placée sous la responsabilité de l'équipe gestionnaire du lieu, mais aussi de ses occupants.*
- 2. Les modules d'habitation restent accessibles de 16 heures à 11 heures le lendemain. En dehors de ces horaires, chacun est invité à aller en d'autres lieux.*
- 3. En accord avec l'équipe, chacun est en droit de recevoir, pour une durée limitée, certains visiteurs extérieurs au lieu. Celui qui reçoit est responsable des personnes qu'il a introduites à la Villa Médicis. Les visites s'interrompent à 22h30.*
- 4. Dans l'esprit du premier principe de cette charte, les repas quotidiens seront pris à heures régulières, mobilisant l'ensemble des personnes présentes à ce moment.
Un service sera proposé le matin et le soir.*
- 5. L'alcool n'adoucissant pas forcément les mœurs, sa consommation ne sera pas tolérée dans les lieux communs, ni en groupe.*

6. *A titre de prévention, ainsi que pour préserver un peu d'intimité, il vous est demandé de ne pas rentrer dans une autre chambre que la votre.*
7. *Par ailleurs, la consommation de produits stupéfiants, en public ou dans les lieux communs, ne pourra être tolérée. De même que l'incitation à consommer.*
8. *Toute forme de commerce ne sera pas tolérée au sein de l'espace géré par l'association.*
9. *Le bruit étant source de tensions au sein d'un groupe de vie, chacun s'efforcera de respecter la tranquillité et le repos d'autrui. Dans ce sens, l'accès aux modules d'habitation n'est plus possible après 23h00. L'accès à la réserve et au frigo n'est plus possible après minuit.*
10. *Dans un souci de bonne entente avec notre voisinage, toute nuisance sonore est à éviter, ainsi que les divagations ou attitudes négatives aux alentours du lieu dit 'Villa Médicis'.*
11. *Toujours en accord avec le premier principe de cette charte, des réunions hebdomadaires, rassemblant l'ensemble des occupants de la Villa Médicis seront organisées, autorisant une réflexion permanente sur le fonctionnement du lieu, de sa dynamique, dans le sens d'une adaptation aux besoins et attentes exprimés par chacun...*
12. *Tout différends, toutes tensions, doivent donner lieu à discussions, en aucun cas à de la violence. Le salarié présent peut être sollicité comme médiateur.*
13. *Toute atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui induirait une rupture de l'accueil.*

Un comportement inadapté à la présente charte entraînerait l'arrêt du séjour à la Villa Médicis.

L'équipe de la Villa Médicis. »

Soulignons les points 5, 6 et 7 de la Charte. La Loi interdisant la consommation de stupéfiants s'applique aussi à la Villa Médicis qui ne saurait être une zone de non droit. Toutefois, une spécificité de la Villa Médicis se caractérise par sa capacité à accueillir les personnes telles qu'elles sont, y compris en ce qui concerne leurs pratiques addictives. De ce fait chacun peut gérer sa propre consommation, à titre individuel et sans ostentation, sans qu'il ne lui soit fait obligation de se soigner, si telle n'est pas sa volonté. Concrètement, une personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits peut accéder à la Villa Médicis et y dormir, sous réserve qu'elle ne perturbe pas la vie du groupe. En interne, sauf cas de force majeure, aucune intrusion n'est faite dans les chambres dans le but d'empêcher une consommation. Une partie de notre travail s'inscrit donc sur le registre de la *Réduction des Risques*. De fait, nous travaillons en partenariat avec les structures mandatées pour ce type de travail.

Soulignons également le point 2, qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture de la Villa Médicis. Par choix, la structure ferme ses portes entre 11h et 16h, sauf les WE, jours fériés et intempéries, (cf. 2-4). En effet, compte tenu du peu de contraintes imposées au sein de la structure, notamment au niveau des horaires, il nous a paru nécessaire d'introduire une réalité temporelle contraignante, afin d'obliger chacun à se mettre en mouvement durant la semaine, imposer ainsi une nécessaire réflexion quant à une organisation personnelle. Eviter l'écueil de l'institution totalement disponible et n'apportant aucune frustration.

Habitants :

« Le risque c'est qu'on se la laisse couler douce et qu'on ne sorte pas. »

Ajoutons que l'Espace d'Espace est régulièrement ouvert durant ces périodes horaires, il est alors accessible aux personnes qui souhaiteraient mener un projet quel qu'il soit, s'investir dans une démarche créative personnelle et/ou collective.

2-3 Le Règlement de fonctionnement.

Par ailleurs, un règlement de fonctionnement a également été élaboré (annexe 2), il vient compléter cette Charte, il rassemble un certain nombre d'éléments que nous ne souhaitons pas y inscrire. Il reste, contrairement à la Charte, évolutif et discutable, en fonction du groupe présent, ou des remarques formulées par le CVS. C'est ainsi que des ajouts et des modifications ont dorénavant déjà été apportés depuis l'ouverture de la Villa Médicis. Les règles énoncées visent, là aussi, à rendre la vie commune possible tout en amenant le groupe à se responsabiliser, à se mobiliser.

Habitants :

« *En fait il n'y a pas de contraintes. »*

« *C'est juste des règles de civilités »*

« *On ne nous prend pas pour des mômes. »*

« *On peut s'autogérer et ça marche. Oui la plupart du temps ça fonctionne bien. »*

« *On n'a pas toujours quelqu'un sur notre dos. Du coup on est tranquille. »*

« *Beaucoup de souplesse. Ca peut favoriser la nonchalance. »*

« *L'équipe a confiance en nous. »*

« *Moi je ne veux pas me séparer de mon chien, c'est mon frère, mon gosse. Il était avec moi dans la rue et sans lui je serais peut être mort. »*

« *Je deviens capable de tolérer et d'excuser. Ca vient de l'ambiance qui règne à la Villa. »*

2-4 De l'auto organisation et de son évolution

Inscrite dès l'élaboration du projet, reprenant une part de l'expérience de totale autogestion de la rue des infirmières, la dimension d'auto organisation constitue un option de travail fondamentale. Bien évidemment, cette option nécessite une réflexion permanente au sein de l'équipe comme des habitants, ainsi que de nombreux réajustements. Il s'agit d'une quête perpétuelle, construction permanente où l'équilibre trouvé ne dure souvent qu'un temps toujours trop court. Patience et persévérance constituent alors des qualités essentielles.

L'exemple le plus significatif de cette volonté d'induire une dynamique d'auto organisation, se traduit par l'implication dans la gestion du lieu pour l'organisation des samedis, dimanches, jours fériés et jours d'intempéries. Lors de ces journées, la Villa Médicis est ouverte entre 11h et 16h. Cette ouverture supplémentaire fait partie de nos objectifs depuis l'écriture du projet, toutefois elle a supposé l'élaboration d'un processus de réflexion mené avec les habitants de la Villa Médicis, l'équipe et l'association ont ainsi abouti à la définition d'un protocole retranscrits ici :

L'ouverture le dimanche et les jours fériés nous a conduit à définir un protocole, elle suppose donc :

- *Un volontaire parmi les habitants, qui se propose à l'occasion des réunions hebdomadaires.*
- *Ce volontaire doit être agréé par l'équipe des salariés.*

- *Le Directeur le rencontre pour lui expliquer dans le détail sa responsabilité et la mission confiée.*
- *Le volontaire adhère à l'association CASA, en qualité de membre associé. (il peut par la suite devenir membre actif, s'il le souhaite)*
- *Lorsque son tour de permanence arrive (pas plus de 2 fois consécutives, afin de ne pas désinvestir ou décourager d'autres volontaires, éviter aussi une appropriation de la fonction) le volontaire s'engage à rester dans la Villa Médicis de 11h à 16h, de conserver avec lui le téléphone mobile (n° d'urgence + du Directeur ou de son remplaçant désigné.) afin de solliciter conseils ou interventions si nécessaire. Il ouvre et ferme le portail pour les allers et venues des habitants à long terme (les personnes en urgence ne restent pas entre 11h et 16h). Il ne laisse pas entrer de visiteur extérieur.*
- *L'ensemble des habitants doit se conformer à la Charte et aux règles de fonctionnement, l'absence ou la présence du salarié ne changeant rien à cette nécessité.*
- *Toute dérive, n'ayant pas justifiée d'intervention d'urgence, sera signalée par le volontaire, sur un cahier de liaison spécifique, au salarié qui prend son service à 16h. A charge pour l'équipe d'aviser quant à la réponse à apporter.*

Depuis la première permanence, différents volontaires se sont succédés, aucun incident majeur n'est intervenu (l'exclusion de ce dispositif des personnes en urgence, sauf exceptions médicales et intempéries, contribue à garantir un fonctionnement serein avec un groupe constitué au sein duquel la parole circule déjà). Chacun a compris l'intérêt direct de ce fonctionnement et ce qu'il suppose en terme de respect des personnes, du lieu, des règles. Il est fait ici appel au sens des responsabilités de chacun. Ce fonctionnement pose le principe de la capacité à honorer la confiance donnée, il crée une relation de réciprocité, il inscrit les personnes dans un système d'échange, met en pratique une solidarité, autre forme de socialisation et d'insertion.

Habitants :

« Elles sont bien parce qu'on est entre nous. Ça fonctionne tranquille »

« Il y a beaucoup de moment où on ne sait pas quoi faire, zoner dans les bars ou dans la rue ce n'est pas drôle. Je souhaiterais que les permanences soient tous les jours. »

« Il faudrait qu'il y ait plus de personnes responsables. C'est une grande responsabilité et il est nécessaire de le rappeler régulièrement pour tous les nouveaux habitants, parce que vu de l'extérieur on ne se rend pas bien compte. C'est assurer la sécurité du lieu. C'est maintenir une ambiance pacifiste. C'est savoir prendre des décisions. Tout cela pour notre confort. On est bien à CASA. »

3 Procédure d'accueil

3-1 Principes préalables

Comme indiqué précédemment, nous souhaitons inscrire la procédure d'admission, étape primordiale et déterminante, sur le registre de la *prise en compte*. Ceci se traduit notamment par notre volonté et notre choix de ne pas imposer comme préalable à l'admission, le traditionnel « entretien de pré admission », qui induit un processus de sélection. Il est ici question d'ouvrir de nouvelles perspectives, au besoin en prenant à contre-pied certaines habitudes.

Nous rejoignons ici l'avis de bon nombre d'intervenant du secteur, dont X. EMMANUELLI qui estime que *« Plus on est exclu, donc, et moins on a droit au secret. Or être contraint à répéter perpétuellement les mêmes pauvres éléments biographiques et à détailler le même humble état qui ne bouge jamais, est « hontogène ». Pour s'en défendre, les gens recourent souvent à la mythomanie.*

*Comme en prison, ils racontent des histoires pour densifier leur personnalité, compenser la pauvreté de leur moi. Ils se construisent une mythologie. Plus ou moins consciemment, ils cultivent une légende, celle de la « grande rupture ». »⁸ Convaincus de l'existence de ces phénomènes, ayant donc, par ailleurs, la volonté d'induire dès le départ une relation sur le registre de la *prise en compte*, plutôt que d'offrir une prise en charge, nous nous abstenons d'imposer à la personne un premier contact l'obligeant à livrer son parcours de vie et ainsi lui éviter un fonctionnement mécanique, en adoptant un discours stratégique attendu.*

Cette option de travail a été traduite dans la dénomination donnée, notamment par la DDASS, à notre projet initial sous les termes d'*accueil inconditionnel*. Il convient ici de s'attarder un peu sur cette dénomination et surtout d'expliquer ce qu'elle recouvre pour nous.

La notion d'accueil inconditionnel apparaît régulièrement dans les discours actuels. Elle est facilement perçue comme une forme d'accueil qui semble idéale, dans le sens où elle n'exclue personne ; elle est toutefois, dans le même temps, mise en question puisqu'il semble totalement impossible et illusoire de prétendre vouloir et pouvoir accueillir toute personne en un même lieu.

Pour ce qui nous concerne, l'origine de notre choix de tendre à appliquer une forme d'accueil inconditionnel, se trouve dans notre volonté d'accueillir les personnes sans abri les plus fragilisées, les plus marginalisées, ou encore celles qui ne souhaitent plus s'inscrire dans des projets d'insertion habituels, mais sont à la recherche et/ou en attente d'autres opportunités. Cette orientation, nécessite une approche différente de celles proposées ordinairement et notamment en ce qui concerne les modalités d'accueil.

Par ailleurs, ce terme d'accueil inconditionnel peut induire en erreur des personnes qui méconnaîtraient notre dynamique interne. En effet, bien qu'il revête une importance considérable et déterminante pour la suite du séjour, il ne dit rien de ce qui constitue le quotidien du lieu. Ainsi, il serait réducteur de considérer ce lieu comme étant à bas seuil d'exigence au sens littéral de l'expression. Bien que nous fonctionnons suivant certains principes propres aux actions de réduction des risques (notamment les lieux d'accueil bas seuil), notre niveau d'exigence s'avère élevé pour ce qui concerne l'implication attendue de la personne. Exigence qui ne se traduit pas dans les règles imposées, puisque celles-ci ont été volontairement limitées à l'essentiel, mais dans le niveau d'investissement attendu de chacun en terme de relations avec autrui, de réflexions communes, de construction permanente du vivre ensemble. La Villa Médicis est donc un lieu d'accueil souple en ce qui concerne le règlement de fonctionnement, mais d'un niveau d'exigence relationnel particulièrement élevé. La combinaison de cette souplesse et de cette exigence permet d'obtenir l'équilibre que nous connaissons depuis le début de l'action et que certains pensaient impossible.

La Villa Médicis n'a donc pas vocation à accueillir tous les publics, mais s'efforce d'atteindre son public en lui proposant un accueil inconditionnel, ainsi qu'un fonctionnement original.

Répartition des places et public concerné :

20 places au total

- ⇒ 2 chambres couples = 4 places
- ⇒ 1 chambre femme seule = 1 place
- ⇒ 2 chambres hommes seuls urgence
(dont une possible avec chiens) = 3 places
- ⇒ 7 chambres hommes seuls (4 simples avec chiens, 4 doubles) = 12 places

Couples : accueil de la situation la plus urgente qui ne permet pas d'envisager d'autres réponses, ou la demande la plus ancienne. Dans la pratique nous n'avons pas eu de choix à faire (un seul couple s'étant présenté à chaque fois qu'une chambre a été libre).

⁸ *OUT. L'exclusion peut-elle être vaincue ?* Xavier EMMANUELLI Ed . R. Laffont 2003 P112

Femmes : seulement s'il n'y a pas de places à Lou Valoun (lieu d'accueil d'urgence pour les femmes) et dans l'attente d'y entrer. Ou dans le cas d'une exclusion de cette structure.

Hommes en urgence : orientation exclusive par le SAO ou le 115. Eventuellement accueil en direct, sous réserve de l'accord du SAO ou du 115.

Hommes seuls à long terme : dès qu'une place est ou va être disponible, annonce et « offre » de cette place à AIDES, l'AVAPT (Association Vauclusienne d'Aide et de Prévention de la Toxicomanie), Médiation de Rue, SAO. Aucune information n'est demandée ni souhaitée auprès de ces partenaires, ces informations nous viendront après l'accueil des ces personnes, avec leur accord, en leur présence. A partir des propositions formulées par ces partenaires, un ordre de priorité s'établit ainsi (sans hiérarchie):

- Aux personnes accompagnées d'un animal
- Aux personnes qui ont déjà séjourné, (dans le cadre de l'accueil à long terme) à la Villa Médicis, avec lesquelles l'équipe a donc établi une relation à poursuivre malgré les aléas et les ruptures parfois inévitables et nécessaires.
- Aux personnes qui ne peuvent accéder aux structures habituelles et tournées vers l'insertion traditionnelle, ceci du fait de leur parcours, de leurs addictions ou autres... (A charge pour les partenaires d'avoir effectué les vérifications nécessaires).

De façon exceptionnelle, l'équipe de la Villa Médicis, se réserve la possibilité d'accueillir les personnes qui entretiennent une relation constructive avec le lieu.

Les personnes nécessitant une surveillance médicale et/ou un accompagnement à la gestion de traitement médical ne pourront être accueillies.

Ainsi, la Villa Médicis s'inscrit résolument dans un travail en réseau, en se proposant comme un lieu ressource au sein d'un dispositif plus global d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement du public sans abri à Avignon. La Villa Médicis offre la possibilité d'un accueil et hébergement à des personnes qui, faute de pouvoir accéder aux autres structures, ne parvenaient plus à s'ouvrir de perspectives. Elle permet ainsi de réactiver et/ou renforcer un travail partenarial autour d'une personne en grande difficulté. Partenariat entre différents services au bénéfice de la personne, dans le respect de sa liberté et de ses choix ; dans le respect aussi des missions et fonctionnement propre à chaque partenaire impliqué.

Suite à cette première phase, la procédure d'admission proprement dite va pouvoir se mettre en œuvre avec la personne concernée.

3-2 Dispositif d'accueil du bénéficiaire

L'accueil d'une personne ne dépend pas d'une décision d'équipe. Il est soumis à l'acceptation et à l'adhésion de la personne à la Charte, elle est seule en situation de prendre la décision et de poser un choix.

Voici une présentation personnelle et singulière de cette étape, par un membre de l'équipe:

Charte.

Portée à la connaissance de l'impétrant. Soit il la lit soit je la lis.

J'en fais une sorte de synthèse (points strictement fonctionnels - type horaires- vie participative - origine squattassociative- tolérances et limites).

Si l'impétrant trouve la charte acceptable on peut considérer qu'il accepte d'habiter le lieu.

Puis évocation de quelques points réglementaires résiduels et description de la démarche contrat de

séjour.

Un peu de conversation

Inscription sur le registre avant de sortir du bureau

Puis

Tour du propriétaire de façon à se constituer les premiers repères. Présentation rapide salle commune bloc sanitaire organisation du lieu (partie messieurs partie dames couples).

Pas de présentation particulière aux autres habitants sauf éventuellement mise en contact avec le voisin de chambre. Pas de bizutage, pas de particularité formelle.

Amener literie. Affaires de toilette si nécessaire. Vêtements si nécessaires. Envisager l'aspect hygiène si nécessaire.

Voir problématique cadenas et serrures.

Porter quelques informations sur le cahier de liaison.

Mises à disposition.

En termes d'espace.

La vie parisienne : Peu de mètres carrés par personnes.

Cela reste vivable : espace extérieur cour rue centre ville en continuité. Salle commune d'utilisation assez souple.

- Chambre 1 ou 2 places, 9 ou 15 mètres carrés. Aux normes (bonne isolation thermique -confortables l'hiver, voluptueusement chaudes l'été-, éclairage chirurgical, grande fenêtre, possibilité de fermer à clé. Initialement meublée lit de lattes, matelas de mousse, duvet, armoire métallique, table de bois modèle Van Gogh à Arles, chaise.) Nid douillet et préservé, la chambre est le territoire préservé où l'habitant exprime sa spécificité.

- bloc sanitaire convivial. Wc douches lavabo et, pour les esthètes, urinoirs.

- salle commune 60 mètres carrés. Côté orienté alimentaire : micro onde plaques électriques, casseroles, évier eau froide et chaude, poubelle, frigidaire, stock alimentaire. Côté loisir ordinateurs livres jeux fauteuils, divers éléments décoratifs. Les deux côtés agrémentés de tables et chaises et d'affichages divers.

- alimentaire qui permet à chacun de conserver un rapport personnel on pourrait dire intime à son alimentation.

Services supplémentaires

- harissa et sparadraps. Réserve diverse dans le bureau

- mini vestiaire.

- laverie assurée par un habitant volontaire.

3-3 La contractualisation

Une fois que la personne a adhéré à la Charte et quelle choisit de rester, nous l'informons de l'existence d'un contrat de séjour qui permettra de discuter du sens quelle veut donner à son séjour et de ce quelle pourra attendre de l'équipe.

Aucune durée limite à l'accueil n'est imposée. Il appartiendra à la personne, en lien avec l'équipe de définir les étapes possibles et nécessaires à son évolution personnelle. Compte tenu du public que nous accueillons (que nous cherchons à accueillir), des projets d'accès au logement à court et même à moyen terme sont soit illusoire et soit inadaptes. **Fixer d'emblée un ultimatum, une date butoir,** aurait pour conséquence de créer une **inquiétude, une angoisse** induite par la conviction de ne pas pouvoir et/ou de ne pas vouloir respecter ce cadre imposé. Angoisse, inquiétude qui amène bon nombre de ces personnes à refuser un hébergement de ce type. **Notre expérience** acquise depuis près de 3 ans, les témoignages entendus, **nous confirme l'importance de ce temps accordé,** plus

précisément de cette maîtrise temporelle accordée à chacun dès la première rencontre. Il s'agit là aussi d'imposer à l'institution, à l'équipe, un renoncement à un pouvoir fondamental, celui de la maîtrise du temps. Dès cette première étape, il nous paraît essentiel d'indiquer très clairement à **la personne** qu'elle **devra gérer elle-même son temps**. Option de travail qui permet à la personne de se réapproprier une **temporalité personnelle** à laquelle elles ont souvent renoncé, par choix ou par contraintes, vivant dans l'instant présent, l'immédiateté, ne laissant aucune place à la question de l'avenir.

Ce choix n'incite pas pour autant les personnes à considérer la Villa Médicis comme une fin en soi, puisque les personnes sortent effectivement (Cf. 7-3). Toutefois, ces sorties ne s'orientent pas seulement vers le logement dit autonome, mais aussi vers d'autres CHR, des lieux à vivre, ou encore, pour certains, vers l'élaboration d'habitats alternatifs (Cf. 8-2). Il est indiqué très clairement à chacun que le séjour à la Villa Médicis doit avoir une fin, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un lieu de vie.

Après un laps de temps (environ 15 jours), pendant lequel on l'invite à se poser, à prendre ses marques, à se requinquer, nous abordons avec elle la première partie du projet (Cf. annexe)

Elle prend point par point les prestations offertes par la Villa Médicis. Lecture faite et discussion.

Le premier feuillet est signé par les deux parties et pose les bases sur lesquelles pourra s'appuyer le résident pour l'élaboration de son projet. Nous lui demandons à présent de s'interroger et de réfléchir aux différentes étapes à prévoir.

Le salarié présent lors du premier accueil, assure la rédaction du contrat après les quinze premiers jours. Il est ainsi, pour cette période, la personne de référence pour la personne nouvellement arrivée.

4 Services rendus

4-1 Santé

Dès les premiers jours d'accueil des personnes, nous interrogeons chacun quant à l'ouverture de ses droits. La majorité d'entre eux, ont déjà des droits ouverts, ce qui s'explique pour partie du fait que nous accueillons une proportion importante de personnes ayant des pratiques addictives et bénéficiant d'un accompagnement médical libéral ou spécialisé. Les personnes qui ne bénéficient pas d'une couverture médicale sont accompagnées dans leurs démarches. A noter que la CPAM a mis en place un service d'accueil particulièrement efficace et réactif.

Concernant les démarches de soins proprement dites, toujours dans le respect des fondements de notre action, nous n'imposons aucune démarche, aussi bien au niveau des pratiques addictives, qu'au niveau des soins somatiques. Nous faisons part de nos questionnements, de nos doutes et de nos inquiétudes, mais chacun reste libre d'entreprendre ou pas des soins.

Nous travaillons en partenariat avec des services tels que la PASS de l'Hôpital, l'AVAPT (toxicomanie), des médecins libéraux... Toutefois, nous nous efforçons de ne pas créer de confusions dans nos actions. La personne hébergée à la Villa Médicis, doit être assurée de sa liberté d'entreprendre des soins, de les suivre, de les interrompre. Aucun contact, entre nos services, n'est pris sans l'accord et la présence de la personne.

Nous ne surveillons pas la régularité dans la prise de tel ou tel traitement. Les médicaments ne sont jamais distribués par l'équipe, ni conservés dans le bureau. Chacun doit assumer librement ses propres soins. Notre action consiste, à partir de notre quotidien partagé, de la relation qui se tisse au fil du temps, à faire part à chacun de ce que nous pouvons observer en positif ou en négatif quant à son évolution physique ou psychique.

Travail de longue haleine, qui permet d'accorder le temps nécessaire à l'autre pour opérer certains changements qui touche au plus profond de son être. Travail qui suppose aussi l'acceptation, par l'équipe, que l'autre peut avoir un rapport à son corps, et en filigrane à la mort, différent de nos propres conceptions.

Ce type de fonctionnement, induit des difficultés pour nous à travailler avec des personnes en grande souffrance psychique ou psychiatrique, qui nécessite une attention soutenue ainsi qu'un certain contrôle quant aux soins. Ce type de public n'a finalement pas sa place au sein de la Villa Médicis, car

il peut « aggraver » la situation, si ce n'est pour de courte durée, en séjour transitionnel. Ce public relève d'un travail spécifique qui reste à développer à Avignon.

4-2 Vie collective

Nous donnons à l'utilisateur le pouvoir de s'impliquer dans la vie quotidienne et le fonctionnement de la structure, comme le souligne la loi du 2 janvier 2002, l'utilisateur doit être « au cœur du projet ». L'élaboration du projet « VILLA MEDICIS », qui précède la loi 2002-2, a mis en place son action à partir de ces points :

- L'utilisateur au cœur du projet
- Le développement du partenariat (lien – réseau)
- La transparence associative
- L'importance de soutenir des projets expérimentaux.

L'association Collectif d'Action des Sans Abri a une dimension militante, elle a été créée pour faire entendre les revendications des sans abris sur Avignon. La Villa Médicis, foyer d'hébergement dépendant de cette association entend garder cette dimension.

Nous avons essayé d'apporter, à partir des spécificités de la Villa Médicis et avec le souci de respecter les directives soumises par la Loi 2002-2, un accompagnement social le plus efficace avec les moyens dont nous disposons.

Dans un premier temps, nous laissons aux personnes nouvellement arrivées, le temps nécessaire pour se reconstruire physiquement et psychologiquement (pyramide de MASSLOW). L'implication d'une personne dans l'élaboration et la réalisation de son projet est fortement liée à son état physique et psychique et à son bien être. Ainsi, la première phase de l'accompagnement social à la Villa Médicis répond aux besoins primaires de la personne. C'est une des bases de l'accueil inconditionnel. Nous mettons l'accent sur un accueil agréable.

La volonté de créer les conditions d'un *bien être*, est présente tout au long du déroulement de la journée.

La Villa Médicis se situe sur le registre de « la prise en compte » par le simple fait qu'elle a été réfléchi dans une collaboration entre des sans abris et des ADF, dont des travailleurs sociaux membres de CASA.

Tous les aspects du Bien être de la Villa découlent de cette réflexion et en font son originalité. Dans la pratique, nous avons observé que le bien être est un atout pour tout le monde. Il favorise la confiance et la valorisation, la reconnaissance sociale et l'expression du potentiel de chacun, l'estime de soi.

- Accueil sans interrogation, sans intrusion dans sa vie privée. Notre unique source d'information est la personne. Aucune action n'est menée sans son accord.
- C'est l'arrivant qui décide d'entrer à la Villa. (Charte)
- Un seul salarié pour 20 personnes hébergées, responsabilise, détend l'atmosphère et enlève la pression de « l'équipe éducative » et donne une espèce d'équilibre relationnel entre le salarié et les résidents. Le salarié est immergé dans la relation immédiate.
- L'auto organisation (investissement du lieu, délégation d'une part des responsabilités). Le salarié n'est plus l'autorité qui oblige à l'implication, chacun peut se remettre en question et lancer des débats ou des réflexions pour réaménager ou réorganiser.
- Fermeture des portes tardives (23 h l'hiver – minuit l'été). Liberté de mouvement.
- Prise en compte de la parole (Ecoute individualisée, réunion hebdomadaire, C.V.S,...)
- Respect de l'espace privé (chambre)
- Permanences. Week-end, jours fériés, intempéries. (Cf. : périodes d'autogestion)
- Le suivi est adapté au résident et à son rythme. Pas d'obligation de résultat.
- Accès libre à Internet, possibilité de communiquer avec l'extérieur ☺ ☺ ☺
- L'Espèce d'Espace, atelier et lieu d'expression artistique.

- La possibilité de poursuivre la relation après le séjour. (membre de l'association, maintien au sein du C.V.S, possibilité de lien adapté) Tout est envisageable et discutable.
- Rencontre avec des artistes, des bénévoles, dans le cadre de la fête annuelle, porte ouverte, les ripailles organisés tous les premiers mardis de chaque mois, des rencontres sportives entre foyers.
- La possibilité aux résidents d'organiser des séjours (ex : en juin 2006, 3 jours en camping au bord de la mer).
- Avoir son animal dans sa chambre (chiens, chats, oiseaux...)

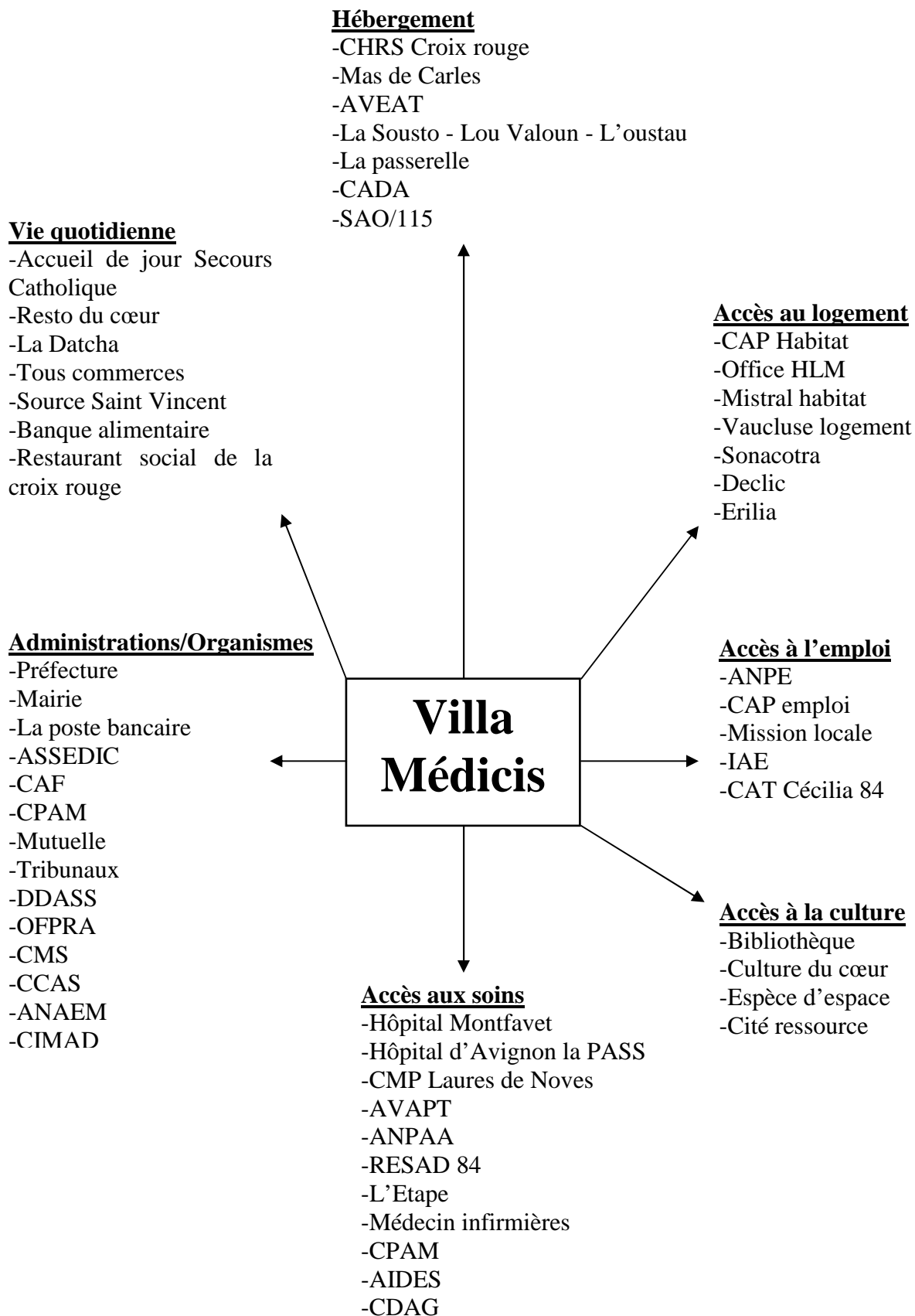
4-3 Insertion et accompagnement social

Compte tenu du public que nous souhaitons accueillir à la Villa Médicis, les projets d'insertion orientés rapidement vers le retour au travail et l'accès au logement, ne sont pas les plus nombreux. Des personnes proches de ce genre de parcours ont pu être accueillies à la Villa Médicis, toutefois leurs séjours s'avèrent difficile de par la confrontation quotidienne à un public encore éloigné de cette dynamique. Nous avons donc élaboré des modalités d'accueil permettant d'éviter des orientations inadaptées (cf.3 Procédure d'accueil). Par ailleurs, pour certains, nous envisageons la Villa Médicis comme une étape permettant d'accéder à des CHRS plus « classiques ».

L'accompagnement des personnes que nous accueillons, s'inscrit dans une durée assez longue, il peut être marqué par des ruptures et d'éventuels retours. Il permet à certains de retrouver un équilibre personnel suffisant pour accéder à nouveau à un logement. Pour d'autres, l'accompagnement et le séjour à la Villa Médicis permettent de préparer l'accès à une autre structure. Pour d'autres encore, il s'agit de réfléchir en groupe (cf. 8-2 Habitat alternatif), à l'élaboration d'un habitat alternatif.

Une option de travail essentielle, consiste à développer notre accompagnement social en ayant recours aussi souvent que possible à nos partenaires. Le travail en réseau est pour nous une évidente nécessité, ainsi qu'une réalité à faire vivre au quotidien. Démarche qui permet notamment aux personnes qui séjournent à la Villa Médicis de ne pas adopter un fonctionnement trop centré sur notre structure, ce qui pourrait induire certaines formes de dépendances difficiles à dépasser. Il s'agit également de nous concentrer sur notre mission première : l'accueil et l'hébergement ; tandis que d'autres institutions et structures offrent des actions spécialisées en tel ou tel domaine.

Enfin, la première forme d'insertion que nous proposons à la Villa Médicis, consiste à prendre une part active dans le fonctionnement quotidien du lieu, à assumer des responsabilités réelles et concrètes. Mais aussi à participer aux nombreux échanges, rencontres débats qui animent le lieu et l'association. Ainsi qu'à développer ou participer à des activités, des initiatives, à l'Espace d'Espace.



4-4 Accès à la citoyenneté

Le thème de l'accès à la citoyenneté reste rarement abordé en tant que tel, au sein des différentes instances. Il nous a fallu certains regards extérieurs pour prendre conscience que bon nombre de nos actions, surtout le choix de les mener en impliquant systématiquement les habitants, relève d'une dynamique d'accès à la citoyenneté.

Nous ne ferons qu'évoquer ici certaines instances caractéristiques de cette démarche, qui font l'objet d'un développement plus loin dans le document.

Les réunions hebdomadaires rassemblent l'ensemble des habitants accueillis à long terme à la Villa Médicis. Cette réunion est obligatoire, elle permet à chacun, lors du tour de table, de s'exprimer librement.

Le CVS est une stricte application de la Loi 2002-2, il donne lieu à des élections interne, puis à des réunions constructives qui dépassent souvent le simple respect du texte de Loi, puisque des démarches extérieures ont été entreprises dès le début et fortement encouragées par l'équipe et l'association CASA (par exemple en contactant l'ensemble des structures d'hébergement du Vaucluse pour discuter de la place faite au CVS, chez ces différents partenaires).

L'Espace d'Espace est également un lieu qui participe à l'accès à la citoyenneté, puisqu'il offre à chacun (habitant ou non) un espace à investir, tout en prenant en compte la dimension collective propre à ce lieu.

4-5 Personnalisation des prestations

La deuxième partie du projet (la première s'est fait dans les 15 premiers jours), ou la deuxième étape, permet de personnaliser l'accueil et l'accompagnement de la personne.

Après un mois passé à la Villa la personne nous expose son projet. Après discussion nous en dégagons ensemble les objectifs principaux, puis secondaires, et enfin les démarches concrètes qui en découlent et qu'il souhaite réaliser dans les trois mois à venir. Enfin, l'équipe note l'aide que la Villa Médicis pourra lui apporter (mise en lien avec les partenaires, les capacités internes, discussions régulières...). Au terme de ces 3 mois on fait le point sur ce qui a été dit et fait. A partir de là, on réajuste, on reformule. Les deux parties signent. Le Contrat est révisé et renouvelé par trimestre.

Ceci est le modèle classique. Nous restons souple sur son application. Le contrat de séjour est avant tout un outil pour l'équipe et le résident. Il est un moyen pour l'équipe de se coordonner, de stimuler, d'encourager et de recentrer si nécessaire la personne sur ses choix. Pour le résident c'est de poser par écrit le sens qu'il met à son séjour à la Villa, de voir ou d'entrevoir les obstacles et les réalisations qui seront nécessaires avant d'en arriver à son projet réel et d'en organiser les étapes.

Par choix renouvelé, lors de plusieurs discussions sur le sujet, l'équipe a décidé de ne pas formaliser un système de référence. Dans la pratique cela autorise chaque habitant à investir une relation plus soutenue avec un salarié, en fonction des rencontres et des échanges. Une référence s'instaure alors de fait et se traduit par la rédaction et l'élaboration des renouvellements de contrat. Cette nécessité d'élaborer un nouveau contrat, peut également être l'occasion d'instaurer une relation plus soutenue, dans le cadre d'un accompagnement social lié aux démarches à entreprendre. Dans tous les cas, chaque habitant peut aisément instaurer une relation avec différents salariés, chacune sur un registre différent, sans que cela ne pose de problème particulier

5 Moyens

5-1 Matériels

5-1-1 Le site et les locaux

La situation de la Villa Médicis, proche des remparts, permet à ses habitants d'avoir accès en quelques minutes à pied au centre ville, aux lignes de bus qui desservent le grand Avignon (extra muros), ainsi qu'à la gare routière et SNCF permettant de sortir d'Avignon.

Cette proximité avec le centre ville donne de l'autonomie aux habitants qui peuvent facilement se rendre dans les différents organismes et administrations. Ils sont surtout à proximité du cœur historique de la Ville, pôle d'attraction fort pour tout le monde, en ce sens les habitants se vivent comme totalement intégrés à la vie de la cité, alors que bien souvent certaines structures d'accueil se sont implantées en périphéries ou à la campagne.

La Villa Médicis, située sur le parking de l'ancien tri postal, est abritée des regards par le Grand Hôtel (Hôtel et résidences de grand standing), aucune plainte n'a été formulée par ce voisin depuis notre implantation. Il n'y a pas d'autre voisinage, puisque les autres bâtiments à proximité sont désaffectés. Cet emplacement lui confère – tout en étant proche du centre ville – une tranquillité bien appréciée des habitants.

Depuis toujours, l'association CASA plaide pour que ce lieu d'accueil soit implanté à proximité immédiate des remparts. Le projet d'achat d'une péniche n'ayant pu aboutir, l'ensemble des partenaires impliqués (Sous Préfet, DDASS, Mairie, Conseil Général et CASA), ont décidé de mettre en place « en urgence » une structure temporaire en installant des modules dans la cour de l'ancien Tri Postal. Situation temporaire que chacun souhaitait voir évoluer dans les quelques mois suivants le démarrage de l'action en décembre 2003...

5-1-2 Hôtellerie

La Villa Médicis est composée de 20 modules de 15 m² chacun, soit une surface totale de 300 m². L'ensemble de ces modules étant jumelé, nous disposons d'un bâtiment unique comprenant : 7 chambres pour deux personnes (15 m²), 6 pour une personne (12m²), un réfectoire (60 m²), un bureau (12 m²), 2 salles de bain.

La Villa Médicis dispose donc de **20 lits** (17 pour un hébergement à long terme/insertion ; 3 pour l'urgence) qui sont répartis de la manière suivante (à chaque lit est attribué une armoire).

Pour les hommes seuls, 15 places :

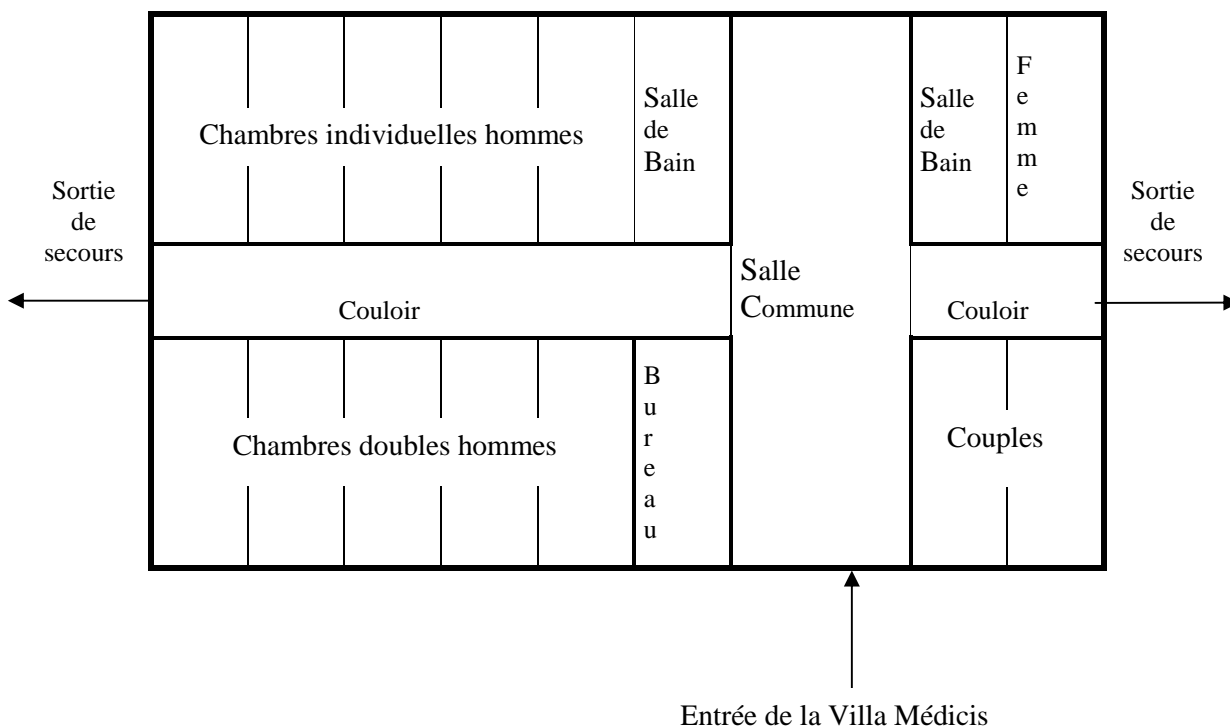
- 5 chambres individuelles occupées en priorité par les personnes avec animaux de compagnie (dont 1 place pour l'urgence)
- 5 chambres doubles (dont 2 places pour l'urgence)

Pour les femmes seules et pour les couples 5 places :

- 1 chambre individuelle
- 2 chambres doubles

Concernant ces 5 dernières places, nous adoptons notre offre à la demande lorsqu'une place se libère. Ainsi nous avons eu à certains moments seulement une place couple et 3 places pour les femmes.

Deux espaces, celui des hommes et celui des femmes, chacun avec une salle de bain, sont séparés pour préserver l'intimité des uns et des autres, par la salle commune. Deux couloirs filent de part et d'autre de cette dernière vers les sorties de secours utilisées aussi comme sortie pour les animaux de compagnie qui ne sont pas acceptés dans la salle commune (règles de fonctionnement n°5).



La structure a été placée proche de la grille qui ferme la cour, laissant un espace plus grand derrière pouvant être investi par les habitants selon leurs envies (partie de basket, jeux avec leurs chiens,...).

Il est important de préciser que nos locaux ne sont pas adaptés ni équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Situation qui sera prise en compte lors de la réalisation de notre déménagement.

5-1-3 Matériels à disposition

La salle commune a pour fonction aussi bien la préparation des repas (un coin cuisine spécialement aménagé, mais pas totalement séparé), que celle de restauration ainsi que d'espace collectif de détente. Tables et chaises sont à disposition, mais aussi fauteuils, propices à la lecture de quelques livres, mis à disposition dans une bibliothèque, ou a des temps de détente et de convivialité. Un espace multimédia a aussi été aménagé dans cette salle, il se compose de deux ordinateurs, dont un avec accès à Internet, utilisables par tous les habitants de la villa (*les personnes extérieures. ne sont pas invitées à s'en servir, et l'utilisation ne doit pas se prolonger au-delà de 1 heure du matin...*).

Par choix, nous n'avons pas installé de TV, élément qui peut facilement induire des tensions concernant notamment le choix du programme. Mais aussi et surtout, l'absence de cet appareil permet et/ou facilite l'émergence d'un climat de convivialité, d'échanges et de rencontres interpersonnelles

Le bureau de l'équipe est également équipé d'un ordinateur avec accès Internet, ainsi que d'une imprimante, d'un fax, de téléphones fixe et mobile, utilisables par tous selon certaines règles (*téléphone/appel professionnel, médical ou administratif et non personnel...*).

Les ressources matérielles sont donc relativement limitées, offrant ainsi un confort quelque peu spartiate, qui correspond bien au projet et à la dynamique recherchée.

5-1-4 Protection et sécurité

- 2 issues de secours de part et d'autre de la structure (côté homme/côté femme-couple)
 - 4 extincteurs (1 par couloir/ 2 dans la salle commune)
 - 3 panneaux d'information avec numéros d'urgence (1 par couloir/ 1 dans la salle commune)
 - 1 téléphone mobile à disposition de la personne qui assure la permanence (salarié ou bénévole) avec les numéros d'urgence préenregistrés, dont celui de la personne d'astreinte.
 - Un salarié présent de 16h à 11h, un bénévole présent entre 11h et 16h lorsqu'une permanence est organisée. (Pas de surveillance médicale possible, ni d'accompagnement pour la prise d'un traitement).
- ⇒ les chiens ne doivent pas sortir dans la cour sans la présence de leur maître.
- ⇒ les locaux doivent être fermés correctement la nuit depuis l'intérieur (portes et volets) et durant la fermeture (11h à 16h).
- ⇒ la consommation d'alcool et de produits stupéfiants n'est pas acceptée dans les lieux communs et en groupe, toute forme d'incitation à consommer est interdite.
- ⇒ Règles et normes alimentaires sont appliquées pour une restauration sommaire. Appareils électriques seulement. Réchauffe essentiellement. Compte tenu du manque de place, mais aussi pour rester dans la dynamique du projet initial visant à l'auto organisation, une véritable cuisine n'a pas été installée (il n'y a pas de four)

5-2 humains

5-2-1 Répartition des services

Trois entités, à la fois distinctes et complémentaires, sont actuellement gérées par l'association CASA. La Villa Médicis constitue l'élément le plus important en terme de personnel salarié et d'activité. La Médiation de Rue s'est mise en place deux ans après le démarrage effectif de la Villa Médicis. Tandis que l'Espèce d'Espace présent dès l'écriture du projet initial en tant que concept et espace à ouvrir, est un élément qui se veut commun aux deux services, mais aussi en lien étroit avec l'association et sa dynamique propre. Toutefois, ce dernier élément n'a pas encore trouvé toute sa place et sa dimension, du fait des incertitudes liées à notre avenir, ce qui limite le temps véritablement disponible, mais aussi parce qu'il suppose une véritable appropriation par les « usagers », appropriation qui ne peut que se construire au fil de notre histoire.

Afin d'éviter des cloisonnements entre différentes actions au sein d'une même association, une partie des salariés travaillent pour un temps sur chaque service. Il s'agit d'induire une dynamique collective, enrichir les expériences respectives, ou encore faciliter l'accès de la Villa Médicis aux personnes rencontrées dans le cadre de la Médiation de Rue. Dans ce même esprit, une réunion tous les 15 jours rassemble les deux équipes. Cette réunion permet de nous interroger sur les modalités d'accompagnement que nous mettons en œuvre avec les personnes, mais aussi de partager nos interrogations, nos questions quant aux attitudes à adopter face aux situations rencontrées (absence de demandes, souffrances psychiques et/ou somatiques, choix de vie...) ou encore de nous enrichir mutuellement de nos avancées en terme de construction du travail en réseau.

5-2-2 Compétences disponibles

L'équipe actuelle de la **Villa Médicis** est composée de **5,5 ETP**, répartis entre **8 personnes**, le passage à **24 places** induirait un passage à **5,8 ETP** pour **8 personnes**:

ETP VM 20 places (actuel)
• 0,5 ETP Direction (1 Educateur Spécialisé)
• 1 ETP Educateur Spécialisé (1 personne)
• 0,75 ETP Animateur (1 personne)
• 1 ETP Monitrice Educatrice (2 personnes)
• 2,25 ETP Animateur non diplômé (3 personnes)

ETP VM 24 places (futur, soit +0,3%)
• 0,8 ETP Direction (1 Educateur Spécialisé)
• 1 ETP Educateur Spécialisé (1 personne)
• 0,75 ETP Animateur (1 personne)
• 1 ETP Monitrice Educatrice (2 personnes)
• 2,25 ETP Animateur non diplômé (3 personnes)

Cette équipe est constituée pour partie d'un personnel expérimenté et qualifié. Pour l'autre partie par des personnes ayant connu la situation de "sans abri", ou de marginalité, en capacité d'élaborer une pensée et une réflexion sur cette expérience, enrichissant ainsi l'équipe, utilisant cette connaissance au service du public et de la qualité de l'accueil. Il s'agit pour nous d'associer à tous les niveaux les usagers. Ceci aussi bien au sein de l'association, que des salariés ou encore du fonctionnement quotidien du lieu d'accueil. Nous entendons ainsi préserver et entretenir notre spécificité.

Dans cet esprit, il n'est fait aucune distinction dans le rôle attendu des salariés pour un grand nombre de tâches (cf. consignes de travail en annexes). Chacun doit assumer, durant son temps de présence, le bon fonctionnement du lieu, tant au niveau de l'accueil de nouvelles personnes, que de l'écoute ou encore de la gestion des temps de vie collective. Positionnement institutionnel qui ne remet pas en cause la spécificité ni la valeur des parcours et qualifications propres à chaque personne. Bien au contraire, il s'agit pour chacun, à l'intérieur du cadre de travail fixé, de savoir reconnaître ses propres limites, afin de passer le relais vers d'autres membres de l'équipe.

Nous avons ainsi souhaité éviter un écueil présent dans certaines institutions, où équipe éducative et personnel chargé de la permanence de soirée et de nuit, peuvent travailler en un même lieu sans partager véritablement une dynamique et des objectifs communs. La cohésion de l'équipe ainsi impulsée, permet de maintenir à un même niveau la qualité de l'accueil, tout au long de la journée et de la semaine.

De plus, il est à remarquer que le souci accordé à la qualité de l'accueil au sein de la Villa Médicis, ainsi que toutes les dimensions de la vie collective, constitue la priorité et la part la plus importante de la charge de travail des salariés. L'originalité de notre structure, est en grande partie à chercher à ce niveau.

Toutefois, l'action de l'ES ainsi que des Monitrices Educatrices, est plus particulièrement orientée vers un accompagnement social classique, mis en œuvre en collaboration avec les autres membres de l'équipe.

5-2-3 Instances

Les réunions d'équipe (Villa Médicis et Médiation de Rue), sous la direction du Directeur, permettent non seulement l'échange d'informations et la coordination visant à éviter une trop forte personnalisation que pourrait induire le travail fréquent en solo, mais aussi d'inscrire l'action de chacun dans la dynamique propre à l'association, basée sur une forte implication des usagers eux

mêmes. Elles constituent ce que nous considérons comme un temps de formation alimenté par les savoirs des uns et des autres, qu'ils soient théoriques ou de terrain. Ces réunions n'ont donc pas pour objet de réfléchir, en son absence, à la situation de telle ou telle personne accueillie, mais au sens de la dynamique, des choix idéologiques mis en œuvre à la Villa Médicis. Ceci afin de toujours veiller à nous réajuster au projet initial, résister ainsi aux tentations de fonctionnement moins participatifs, plus dirigistes et souvent infantilisants.

5-2-4 Gestion des personnels

Un certain nombre de consignes de travail ont été élaborées et répertoriées, elles constituent la trame des deux phases de travail. Il y est notamment indiqué qu'une part essentielle du travail attendu de chaque salarié, se trouve dans sa disponibilité et sa capacité à faciliter la communication au sein du groupe, afin de faire émerger une conscience collective, une capacité à prendre en compte l'altérité, gage d'une insertion possible au sein de la société et donc déjà à l'œuvre puisque vécue.

La réunion d'équipe permet à chacun de s'interroger, mais aussi d'être questionné, notamment grâce à l'analyse des pratiques menée par une psychologue une fois toute les quatre semaines.

Des échanges réguliers au sein de l'équipe, de même que des entretiens menés conjointement par un des membres de l'équipe et le Directeur avec une personne habitant le lieu, permettent de mesurer aussi bien l'évolution du projet de la personne, que la pertinence de l'aide apportée par l'équipe.

Des fiches de poste sont en cours de finalisation.

Comme indiqué précédemment, certains salariés interviennent à la fois à la Villa Médicis et à la Médiation de Rue. Ceci afin d'enrichir les deux actions d'expériences acquises sur deux registres différents et complémentaires. Egalement pour s'enrichir mutuellement de la construction d'un réseau utile aux deux structures mais plus fortement mobilisé par la Médiation de Rue. Permettre enfin à certains salariés d'enrichir leur propre expérience personnelle, en travaillant en internat et en milieu ouvert, tout en conservant un même employeur, ainsi que la même philosophie de travail.

5-2-5 Les plannings

Les plannings sont établis sur la base d'un cycle de quatre semaines reproduit à l'identique. Ce cycle est composé pour l'essentiel de deux plages horaires : 16h à 24h ou 0h à 11h. Ainsi, le salarié présent le soir accompagne la dynamique et les événements de toute la soirée, sans qu'un changement de personnel n'intervienne. Tandis que le salarié présent la nuit assure également le travail en matinée jusqu'à la fermeture éventuelle. Le fait de ne pas fonctionner avec un système de veilleur de nuit permet d'éviter qu'un fonctionnement différent s'instaure lors de cette période. Une continuité s'installe du fait que chaque salarié assume indifféremment ces deux plages de travail, même si chacun investit différemment son rôle et sa fonction, introduisant ainsi certaines nuances dans le fonctionnement quotidien de la Villa Médicis.

Par ailleurs, l'animateur remplaçant permanent du Directeur dispose d'un temps consacré à l'Espace d'Espace, mais aussi à la Villa Médicis pour venir renforcer l'action de l'équipe, notamment en cas de tensions, ou pour des accompagnements personnalisés, particulièrement hors des horaires d'ouverture de la Villa Médicis. De même, l'ES dispose d'un certain nombre de plages horaires (modulables en fonction des besoins) afin de faciliter le travail d'accompagnement social et le travail en réseau. Enfin, une plage horaire d'une des ME est affectée également à l'EE.

5-2-6 Circulation de l'information

La réunion tous les 15 jours permet à l'équipe de s'échanger des informations ainsi que la réunion hebdomadaire avec les habitants.

Un classique cahier de liaison favorise la transmission d'informations pratiques ou plus réflexives au sein de l'équipe.

Enfin l'utilisation de la messagerie électronique est fréquente au sein de l'équipe mais aussi et surtout avec le réseau des partenaires.

6 La concertation et la participation du bénéficiaire (application de la loi 2002-2).

6-1 Le CVS

C'est dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 et de la motivation de l'association CASA de faire appliquer cette dernière, qu'est né le Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la Villa Médicis le 30 mai 2005.

Ce dernier est aujourd'hui constitué de 6 personnes :

- 4 représentants des résidents (dont le président)
- 1 représentant des salariés
- 1 représentant du Conseil d'Administration.

Le CVS se réunit environ toutes les 3 semaines.

Ses principaux rôles sont :

- ⇒ Améliorer le cadre de vie à la Villa Médicis
- ⇒ Participer à l'élaboration et à la modification de règles de fonctionnement, ainsi qu'à la réflexion en ce qui concerne la demande d'agrément CHRS
- ⇒ Discuter sur les sujets ayant trait à la réinsertion sociale (précarité, centres d'hébergement, politiques sociales...)
- ⇒ Créer une passerelle entre les résidents, les salariés et le CA, dans le but d'améliorer la communication entre ces instances.

Si le CVS a connu une mise en route assez difficile (trouver sa place au sein de la structure, rédiger un règlement intérieur propre au CVS, faire face à des changements de délégués...) nous avons aujourd'hui trouvé un équilibre.

Notre projet actuel, parmi d'autres, est de rencontrer les autres CVS du département afin de créer une dynamique collective dans la réflexion et dans l'action.

Nous sommes toujours en lien et en collaboration avec l'association CASA. Nous les soutenons dans leur action et sommes parti prenante des projets de l'association. Car, malgré parfois des divergences, nous avons un objectif commun : l'accueil et l'hébergement des personnes exclues dans le respect et la dignité.

6-2 Les réunions hebdomadaire de Maison.

Mises en place dès la deuxième semaine de fonctionnement, parce que perçue comme une évidente nécessité par l'association et l'équipe, ces réunions s'inscrivent finalement dans le strict respect de la Loi 2002-2, relative aux institutions sociales et médico-sociales, visant à renforcer le droit et l'expression des usagers.

La réunion hebdomadaire s'adresse à l'ensemble des résidents de la Villa Médicis accueillis à long terme (les personnes en urgence peuvent seulement y assister), elle n'est pas facultative. Participent également un membre de l'association, ainsi que le Directeur qui anime la rencontre. Elle s'ouvre par un échange d'informations concernant le lieu en général et l'association. Certains sujets susceptibles d'intéresser chacun sont également abordés (recherche de logement, d'emploi...) Le bilan du WE

précédent est effectué. Enfin, nous procédons à un tour de table afin de donner à chacun l'occasion de prendre la parole et de s'exprimer librement concernant la vie de la Villa Médicis (critiques, propositions, suggestions...), ceci dans les aspects quotidiens du moment. Des sujets plus importants ou nécessitant une réflexion approfondie, sont renvoyés vers le CVS.

Nous tenons ici à faire valoir la qualité de ces rencontres (même si aucune d'entre elles ne se ressemblent). La parole circule assez facilement, la majorité des personnes sont conscientes de l'intérêt de cette réunion. Ceci favorise un climat de sérieux et de respect qui autorise souvent des réflexions et des interpellations directes relatives aux difficultés inhérentes à toute vie en collectivité. Ainsi il n'est pas rare de voir se développer des discussions concernant les nuisances causées par tel ou tel. Discussions parfois tendues, très rarement violentes verbalement. Espace donc, pour certains, de socialisation ou de resocialisation, par la prise en compte des problèmes des uns et des autres. Relation qui permet de désamorcer des tensions sous jacentes, de verbaliser un certain mal être, mais aussi de voir se mettre à l'œuvre un esprit de solidarité envers les plus faibles (malades) ou les plus âgés.

Cette réunion constitue un exercice et une mise en œuvre de l'accès à la citoyenneté. Elle permet de se familiariser avec la prise de parole, le difficile exercice de formuler ses idées ou réflexions, de se retrouver exposé, parfois mis en cause, mais dans un climat général de respect mutuel, ce qui interdit toute négation de l'autre aussi différent de soi et difficile à supporter soit-il. Elle contribue à créer un climat d'écoute et de tolérance qui se poursuit et se cultive tout au long de la semaine. Mise en pratique de la complexe vie en société et de ses exigences.

Par ailleurs, cette réunion permet souvent de renvoyer les habitants de la Villa Médicis à leur propre responsabilité dans la bonne marche de la maison et du confort qu'ils peuvent y trouver. Ce n'est que très exceptionnellement que certains habitants ont interpellés l'institution. Le degré de liberté qui leur est accordé, et l'implication qu'elle suppose de leur part, induit une relation particulière au lieu. Ils ont très majoritairement compris qu'ils étaient eux-mêmes partenaires, co-gestionnaires et responsables de l'action.

6-3 Evaluation

Un référentiel va s'élaborer, en partant des travaux réalisés par la FNARS Aquitaine (en lien avec la DDASS du Département). Cette base de travail nous semble pertinente pour évaluer notre action, et mener une démarche participative en respectant les obligations réglementaires. Il reste à l'équipe, au CVS ainsi qu'à l'association, à se l'approprier afin de le personnaliser et l'adapter à notre réalité. (Cf. annexe 7).

Par ailleurs, rappelons que le CVS, les réunions hebdomadaires ainsi que l'association CASA elle-même, s'attachent à cultiver la capacité d'expression des usagers afin de formuler critiques, propositions, souhaits d'évolutions. Capacité d'expression qui alimente une évolution permanente de la réflexion commune et amène, aussi souvent que nécessaire et possible, des modifications, adaptations, créations concrètes.

7 Bilan du fonctionnement de la VM. Novembre 2003 à Décembre 2005.

7-1 Les durées d'accueil

En **2004** 35 personnes ont quittées la Villa Médicis. La **moyenne de séjour de ces 35 personnes est de 57 jours**. Le séjour le plus long est de 347 jours, le plus court est de 1 jour.

En 2005 36 personnes ont quittées la Villa Médicis. La **moyenne de séjour de ces 36 personnes est de 130 jours**. Le séjour le plus long est de 378 jours (une personne âgée de 18 ans à son arrivée), le plus court est de 2 jours.

Globalement, les séjours ont donc eu tendance à se prolonger. Plusieurs causes à cette évolution, qui reste à confirmer dans le temps.

Pour une part, on peut considérer que nous avons accueilli au tout début, des personnes qui n'étaient pas véritablement à leur place, elles se sont rapidement réorientées.

Une autre explication est à rechercher au niveau de l'accueil des couples, où la situation a eu tendance à se bloquer en 2005, ceci faute de pouvoir trouver des relais. Concrètement, en 2004 plusieurs passages vers la Passerelle ou en logement se sont réalisés, tandis qu'en 2005, nous n'avons pas pu passer facilement le relais, en partie du fait de « l'aggravation » des situations accompagnées.

Enfin, bien qu'en 2004 l'accueil des femmes ait pu se réaliser sans difficultés majeures, en 2005 nous avons été confrontés à un public beaucoup plus fragilisé, nécessitant donc un accueil plus prolongé et sans relais possible. Tendance qui, par ailleurs, a compliqué la nécessaire cohabitation.

7-2 Les jeunes de 18 à 21 ans

En 2004, 16 jeunes âgés entre 18 et 21 ans sont sortis de la VM, pour un total de 701 journées, 44 jours en moyenne.

En 2005, 5 jeunes âgés entre 18 et 21 ans sont sortis de la VM, pour un total de 605 journées, 121 jours en moyenne.

Ici aussi, évolution sensible puisque si le nombre de journées accordées à des personnes âgées de 18 à 21 ans reste presque stable, le nombre de personnes concernées a largement baissé. Ceci reflète, d'une part l'attrait et l'adaptation de la VM à une fraction des personnes sans abri de cet âge (pratiques addictives, impulsivité et rejet de tout cadre trop rigide, présence de chiens), d'autre part le temps nécessaire à l'élaboration et à la réalisation d'un projet.

7-3 Les orientations à la sortie

Pour l'ensemble du public, les sorties vers le logement concernent 12 personnes en 2004 et 11 en 2005, les orientations vers d'autres structures (essentiellement à Avignon) concernent 17 personnes en 2004 et 5 en 2005. L'accès au logement se maintient donc au même niveau, tandis que la « vocation » d'espace transitionnel (avec les autres structures d'accueil et d'hébergement), telle que voulue dans les fondements, s'est un peu atténuée.

Situation paradoxale puisque notre inscription, notre investissement dans le réseau ne cesse de s'approfondir. Situation qui peut s'expliquer par une tendance, à l'œuvre au sein de toute institution, à vouloir accompagner des projets de bout en bout.

Réalité aussi d'un public spécifique que nous approchons et accueillons plus précisément désormais, (notamment grâce à la Médiation de Rue), qui reste très instable et accepte difficilement de s'inscrire dans un projet à long terme, qui n'hésite pas à reprendre la route sans projet spécifique, 7 personnes sont concernées en 2005.

Tandis que 8 personnes nous ont quitté en 2005 pour être hébergées (familles, amis, rencontres...), autre spécificité du public de la VM qui accepte facilement des solutions qui restent extrêmement précaires.

8 Projet et évolutions souhaitées

8-1 Déménagement de la Villa Médicis

Installés dans des modules depuis l'ouverture en décembre 2003, situation qui ne devait être que très temporaire, nous sommes à la recherche d'un lieu (entrepôt, maison, ou terrain constructible) qui permettrait d'installer durablement la Villa Médicis. Idéalement, nous souhaiterions que ce

déménagement nous permette d'améliorer nos conditions d'accueil, notamment au niveau des espaces collectifs. De même, nous souhaitons que ce déménagement nous permette d'augmenter légèrement notre capacité d'accueil en passant à **24 places** CHR, 3 dédiées à l'urgence et 21 à l'accueil insertion (Cf. page suivante). Soit deux chambres doubles de plus, l'une pour deux hommes seuls, l'autre pour deux femmes seules ou un couple (en fonction des besoins).

Une chambre supplémentaire, non utilisée en permanence, nous permettrait d'offrir des solutions plus adaptées, en ayant une certaine souplesse (situation de deux femmes accueillies mais avec cohabitation impossible par exemple), mais aussi d'accueillir des visiteurs ponctuels en lien avec l'association, ou encore des artistes en résidence (Cf. Espace d'Espace), comme nous avons déjà pu le pratiquer à l'occasion des préparatifs des Fêtes et journées portes ouvertes.

Cette augmentation de capacité d'accueil, ainsi que la charge de travail actuel, induirait une augmentation de l'organigramme actuel au niveau de la Direction. Il s'agirait de passer de 0,5 ETP à 0,8 ETP (Tandis qu'un temps équivalent à 0,20 de Direction est affecté à la Médiation de Rue).

8-2 Habitat alternatif, pour un après Villa Médicis

Ici est évoquée une réflexion qui accompagne depuis toujours notre association et qui s'est finalement intensifiée et précisée depuis l'ouverture de la Villa Médicis. Il s'agit de tenter de formaliser de nouvelles formes d'investissement d'un habitat, correspondant aux aspirations réelles de certaines personnes que nous accueillons et qui ne peuvent, ou ne veulent plus, s'inscrire dans les solutions actuellement existantes.

Cette réflexion est désormais accompagnée par l'association mais portée par un groupe de personnes directement concernées, dont l'état d'avancée est retranscrit en annexe. Il s'agit d'un écrit personnel rédigé par l'animateur de la réflexion.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

« VILLA MEDICIS » 24 PLACES

- ⇒ **24 places** = 8 chambres doubles et 8 chambres simples
 - **3 places pour l'urgence hommes seuls** (1 chambre simple permettant l'accueil avec animal de compagnie ; 1 chambre double)
 - **8 places pour femmes seules et/ou couples** en fonction des besoins (2 chambres simples permettant l'accueil avec animal de compagnie, 3 chambres doubles)
 - **13 places pour hommes seuls** (5 chambres simples permettant l'accueil avec animal de compagnie, 4 chambres doubles)

- ⇒ **Public** : prioritairement ceux qui ne trouvent pas leur place dans les autres structures existantes (orientées vers une insertion classique : travail, logement, pour des personnes qui peuvent y accéder rapidement). Il peut s'agir de : personnes avec des animaux de compagnie ; de personnes ayant des conduites addictives mais ne souhaitant pas entreprendre de soins visant à un arrêt de la consommation à court ou moyen terme ; de personnes vivant à la rue depuis plusieurs mois ou années ; de personnes exclues pour diverses raisons d'autres structures d'hébergement ; de personnes qui ne peuvent et/ou ne veulent pas séjourner au sein d'une structure trop contraignante...
- ⇒ **Orientation** par SAO/115 pour l'urgence ; orientation par **services partenaires du réseau** et accueil inconditionnel, pour l'hébergement insertion/long terme
- ⇒ **Charte et règlement** de fonctionnement axé sur une forte implication des personnes. Principe de l'**autorganisation** et d'une coresponsabilité habitants/équipe et association. **Exigence** quant à la capacité et la nécessité pour chacun de prendre une part active à la dynamique du groupe.
- ⇒ Travail d'insertion orienté vers l'accès au logement, au travail, à la formation. Mais aussi et surtout vers **l'accès à la citoyenneté, l'implication** dans la vie et l'organisation du lieu, la **participation** à la vie de l'association et à son réseau relationnel ; et encore vers une démarche créatrice, artistique, **d'expression** et de **revalorisation personnelle** par l'intermédiaire de **l'Espace d'Espace**, lieu à investir et à prendre en charge, lieu de rencontre et d'échange tout public

PROJET DE DEMENAGEMENT VILLA MEDICIS

VERS

ENTREPOT

Accueil et hébergement de 24 places :

Hébergement :

- ⇒ 8 chambres doubles (dont 1 pour l'urgence) 14 m², soit 112m²
- ⇒ 10 chambres simples (dont 2 pour l'urgence, 2 pour « visiteurs »/artistes en résidence) 10m², soit 100m² dont une pour personne handicapée
- **Total 17 chambres pour 212m²**(ouvertures vers l'extérieur)

Lieux Communs :

- ⇒ Salle à manger 50m² (ouvertures vers l'extérieur)
- ⇒ Cuisine 30 m²
- ⇒ Réserve 12m² (+ chambre froide ?)
- ⇒ Laverie 10 m²
- ⇒ Rangement débarras 10m²
- ⇒ Sanitaires X 2 = 40m² (handicap)
- **Total communs 152m²**

Administration :

- ⇒ Bureau VM 12 m² (ouvertures vers l'extérieur)
- ⇒ Chambre veille 10 m²
- ⇒ Bureau Asso/Direct^o 12m²
- ⇒ Bureau Médiation 12m²
- ⇒ Salle de réunion 30m²(ouvertures vers l'extérieur)
- ⇒ E.E. 60m² (ouvertures et accès vers l'extérieur)
- **Total administration 136m²**

TOTAL SURFACE : 500m²

DEMANDE AGREMENT CHRS

- ⇒ **24 places**
- ⇒ **Moyens humains sollicités : 5,8 ETP**
- ⇒ **Budget fonctionnement** (à partir des dépenses actuelles liées aux modules)
= 374 581 €, soit 15 608 €/place ou coût DDASS = 357876 €, soit 14 911 €/place

BUDGET

Villa Médicis

CHRS 24 places

Et

Évolution sur 5 années

Ce Budget Prévisionnel est élaboré à partir de nos dépenses actuelles.

Il tient compte des évolutions induites par un passage de 20 à 24 places.

La participation financière des usagers (actuellement 2€ par jour et par personnes) a été revue en fonction des textes réglementaires. Elle sera appliquée sur la base de 20% des revenus. Le montant global annuel est estimé à 12 000€. Estimation basé sur le fait que 3 personnes sont accueillies en urgence, sans être soumises à participation ; 4 à 5 personnes étrangères sans revenus sont régulièrement accueillies ; une moyenne de 3 à 4 jeunes de moins de 25 ans sans revenus est également à prendre en compte, de même que l'accueil de personnes de plus de 25 ans qui ne bénéficient pas de revenus durant les premiers mois de leur accueil.

Egalement du passage de 5,5 ETP actuel à 5,8 ETP.

Concernant la gestion du personnel, il permet une application des accords SOP.

L'incertitude la plus importante, concerne le lieu d'emménagement futur, du coût d'achat et de réparations/aménagements, du montage financier qui se mettra en place avec nos partenaires. Nous avons tenu compte de notre connaissance du marché de l'immobilier et des différentes pistes que nous avons pu étudier (architecte, technicien, commercial et association). Ainsi nous prévoyons le coût d'un loyer (l'association ne sera vraisemblablement pas propriétaire des murs) ainsi que le remboursement d'un prêt permettant de réaliser les travaux. Une somme globale de 50 000 € est affectée à ces dépenses.

Médiation de Rue

Equipe Mobile

L'association CASA a défendu au printemps 2005 et obtenu à l'automne suivant la gestion d'un projet de médiation de rue en direction des personnes sans-abri ; le cofinancement (ville d'Avignon et la DDASS de Vaucluse) assure la permanence de 3 salariés pour 2,7 ETP. L'association s'est portée volontaire d'une part parce qu'elle s'adresse au public qu'elle souhaite rencontrer, d'autre part parce que nous imaginions facilement que des complémentarités seraient trouvées entre l'action de la Villa Médicis et celle de la Médiation de Rue.

Le service de médiation de rue, correspond, comme la Villa Médicis, à un travail de première ligne. Il s'inscrit donc selon nous dans un certain prolongement et en tout cas une complémentarité évidente avec le travail accompli à la Villa Médicis.

Complémentaire à la Villa Médicis, cette action s'est donc inscrite dans la même démarche et philosophie, l'accompagnement et les relations s'établissent sur le registre de « la prise en compte »⁹. Par ailleurs, ce service développe son action moins sur un versant humanitaire, à l'image d'un SAMU Social (qui existe déjà à Avignon), que sur le seul registre de la médiation et de l'orientation.

1 La médiation

Il s'agit pour l'équipe mobile, d'aller à la rencontre des personnes qui, éventuellement, ne sont pas en lien avec les structures existantes (Accueil de Jour, Aides, CHRS, services d'accueil et d'orientation, services sociaux, services médicaux, ...) et autant que cela est possible, les y orienter.

Ces rencontres se font lors de « maraudes » en centre-ville mais également par le biais de signalements (115, police municipale, ...). Les maraudes se font généralement en binômes.

Chiens en nombre, nuisances sonores, errance et phénomènes de groupe développent un sentiment d'insécurité d'un côté, entretiennent un sentiment de rejet de l'autre.

Exclusion faite du cadre légal propre aux forces de l'ordre, l'équipe de médiation est habilitée à se positionner entre deux parties en désaccord. En l'occurrence, les commerçants et habitants d'une part et les personnes sans-abri d'autre part. Elle se fait connaître des deux parties afin de proposer ses services. Commerçants, riverains et personnes sans-abri peuvent se mettre en contact avec l'équipe par l'intermédiaire du 115.

Un nouvel outil de travail élaboré en interne (questionnaire d'évaluation du profil social, personnel et professionnel) devrait nous permettre d'approfondir la connaissance que nous avons de ce public fortement marginalisé.

2 Orientation, suivi, accompagnement, coordination

Après bientôt une année de fonctionnement, nous pouvons distinguer quatre grands axes, qui ne mobilisent pas le même temps, dans notre action :

⁹ *Pourquoi le travail social ? définitions, figures, clinique* ; Saül KARSZ Dunod 2004 P263

2-1 Maraudes

Dés les premiers temps de l'action de Médiation de Rue à destination des personnes sans abri, est apparu ce que nous avons considéré comme un écueil possible, à savoir l'effet de zapping induit par le renouvellement quasi quotidien de la moitié du public présent dans le centre ville. En effet, les statistiques établies, attestent qu'une moitié des personnes rencontrées au cours d'un mois, sont des personnes nouvelles et surtout pour la plupart, seulement de passage.

Notre mission première est donc bien d'aller à la rencontre de ce public nouveau, afin de lui transmettre l'ensemble des informations utiles relatives aux différents services existant à Avignon et qui leurs sont destinés. Toutefois et dès lors que cette mission première est remplie, il convient de s'interroger sur le temps nécessaire à consacrer à ce public, sachant par ailleurs (en schématisant) que l'autre moitié du public présent dans les rues d'Avignon est durablement installé, ou en tout cas stabilisé en cette ville et qu'un travail d'approche, de relation tissée au quotidien, est nécessaire pour espérer obtenir de leur part une relative confiance, puis l'élaboration d'un projet, aussi minime soit-il (soins, hébergement, famille...).

2-2 Maraudes ciblées

Rapidement, nous avons donc fait le choix, annoncé au Comité de pilotage¹⁰, de remplir effectivement notre mission première consistant à rencontrer l'ensemble des personnes nouvelles au quotidien dans la rue, tout en limitant ce temps afin de conserver la disponibilité nécessaire à un travail plus approfondi, qui ne peut que s'inscrire dans la durée, avec les personnes plus stabilisées en Avignon. C'est ce que nous désignons (à ce stade de notre réflexion) comme des temps de Maraude plus ciblées, dans le sens où nous nous rendons dans la rue avec l'intention de rencontrer des personnes que nous connaissons déjà.

Ces Maraudes plus ciblées, après de multiples sollicitations, au prix de beaucoup de patience et de persévérance, d'écoute, de disponibilité, travail ô combien laborieux et fragile, permettent parfois qu'une relation avec telle ou telle personne aboutisse à une orientation vers un partenaire compétent

2-3 Accompagnement social

Ce temps de l'orientation avec ce public fréquenté au fil des jours et des semaines, constitue une étape délicate. Il nécessite que nous soyons bien inscrit dans le réseau. Cette inscription ne peut être une réalité qu'à la condition de rencontrer régulièrement nos différents et nombreux partenaires, afin de présenter le cadre et les limites de notre action (en précisant notamment et systématiquement que nous ne faisons pas d'accompagnement social), mais aussi afin que nous appréhendions mieux leurs propres missions et surtout l'ensemble des services qu'ils peuvent proposer aux personnes sans abri (il s'agit notamment des rencontres et contacts réguliers avec le SAO/115, l'Accueil de Jour, la PASS et le service des urgences de l'hôpital général). Surtout, de nombreuses rencontres sont organisées afin de coordonner au mieux l'intervention de l'ensemble des intervenants auprès d'une même personne, dans le temps et en fonction des différentes missions de chacun. Evidemment, cette dimension de notre travail nécessite un temps important. Il s'agit pour nous d'une forme d'accompagnement social (même si le terme provoque des inquiétudes légitimes, quant au respect de notre mission première, nous n'en voyons pas d'autre, mais il peut recouvrir différentes réalités), mais que nous engageons en ayant conscience et en informant les personnes concernées, qu'il ne peut être que limité dans le temps, visant essentiellement à passer le relais, sans rupture brutale. Le réseau santé/social n'est pas encore assez formalisé, mais à terme nous imaginons qu'il pourra absorber et assumer une part importante de ce travail.

2-4 Médiation commerçants et riverains

¹⁰ DDASS, Mairie/mission prévention Sécurité, Croix Rouge, SAO/115, AIDES, CCAS

Enfin, les relations avec les commerçants ainsi que les riverains, sont une autre dimension importante de notre action. Champ d'intervention investi en collaboration étroite avec les services de Police Municipale et Nationale, qui se traduit par des contacts et des signalements réguliers, ainsi que par une réunion mensuelle. Pour ce champ d'intervention une collaboration existe également avec la Mission Prévention Sécurité de la Mairie, le CCAS, la Mairie de Quartier... Ce travail peut contribuer à résoudre des conflits, à faire baisser le sentiment d'insécurité, à faire évoluer le regard des uns et des autres.

3 Organisation, planning

L'organisation de notre travail s'est modifiée et précisée ne tenant compte de notre expérience de terrain, ainsi que des réflexions d'équipe et du Comité de Pilotage. Les horaires actuels visent à encadrer plus précisément notre action afin de ne négliger aucune des différentes facettes de notre intervention décrites plus haut. Des plages horaires sont ainsi distinguées et axées plus spécifiquement sur tel ou tel aspect de nos missions, afin d'éviter une certaine dispersion dans l'action des Médiateurs. Bien évidemment, la souplesse est de rigueur, l'action de terrain, dans la rue auprès des personnes sans abri occupe, depuis toujours, l'essentiel du temps disponible des Médiateurs ; de même que tout signalement dans le temps de présence des Médiateurs donne lieu, depuis toujours, à une réponse et une action concrète rapide.

Enfin, nous proposons une action accrue des Médiateurs en phase 2 du plan grand froid, en effectuant une Maraude supplémentaire le jeudi, assurant ainsi une action 7/7 jours.

Lundi 9h00 à 13h00 (+2h15 de réunion d'équipe)

Mardi et Mercredi 9h00 à 18H30

Le jeudi l'équipe ne travaille pas.

Vendredi 14h00 à 22h30

Samedi et dimanche de 17h30 à 22h30

A noter : Une base de données statistique mise à jour quotidiennement sert à la fois d'outil de travail à l'équipe de médiation de rue et d'outil d'évaluation de l'action pour le Comité de Pilotage chargé d'évaluer et de réorienter celle-ci si besoin (réunions mensuelles des partenaires et financeurs : ville, DDASS, Accueil de Jour du Secours Catholique, Aides, Datcha des Sans Logis, CCAS, SAO / 115).

A l'issue du bilan annuel de l'action de médiation de rue en octobre 2006, la Ville d'Avignon et la DDASS décideront de la reconduction de l'action.

ESPECE D'ESPACE

« **Espèces d'Espaces** » : Ce livre de Georges Perec est un essai philosophique caractérisant une invariante de son auteur : l'amour des listes et de tout ce qui touche au monde de la vie quotidienne. L'extraordinaire le laisse froid car l'aventure est au coin de la rue. Nous pourrions ajouter que la rue est notre terrain d'aventure et que ceux qui y vivent sont ceux que nous avons choisi de rencontrer. Ici, s'élabore la liste de tous les espaces possibles, virtuels, rêvés, imaginaires, symboliques que chacun aura choisi d'habiter le temps de cette rencontre...

La création d'un espace d'initiative placé sous la responsabilité des résidents de la Villa Médicis et de l'association CASA représente le volet '*culturel*' du projet '*accueil inconditionnel*' porté par l'association.

Les initiatives lancées à partir de ce lieu sont autant d'espaces qui se veulent d'une part, une réponse alternative aux différentes propositions qui sont faites en matière de réinsertion, et d'autre part, une possibilité de s'engager dans une démarche personnelle à dimension culturelle et artistique favorisant une reconnaissance, une valorisation et une responsabilisation des participants.

Notre ambition est d'ouvrir des espaces où les personnes se sentent en confiance, responsables, suffisamment posées afin d'élaborer, pour elles-mêmes et selon leurs désirs, des projets personnels ou collectifs. Dynamique nécessitant une re-mobilisation de connaissances et d'expériences passées et/ou l'acquisition de nouvelles compétences, ce qui induit l'échange de savoirs et la communication avec autrui.

Les publics

L'« ESPÈCE D'ESPACE » est en priorité destiné aux résidents de la Villa Médicis. Espace en partie animé par les hébergés, pour les hébergés.

Néanmoins nous souhaitons ouvrir ce lieu à un public plus large, nous adresser à toutes les personnes qui souhaiteraient s'associer aux initiatives lancées à partir de l'« ESPÈCE D'ESPACE ».

On peut d'ors et déjà distinguer deux aspects à cette ouverture : une possibilité d'accès aux ateliers et initiatives se déroulant sur place, ainsi qu'une participation à toutes les manifestations et interventions prévues en extérieur.

Quand bien même nous nous tournons légitimement vers les personnes les plus fragilisées et faisant face à des difficultés sociales, nous tenons à favoriser une certaine diversité du public dans la fréquentation de l'«ESPÈCE D'ESPACE». En ce sens, il ne s'agit pas de proposer là des activités de type occupationnel, mais bien d'inviter chaque participant à s'engager dans une démarche créative, avec toute la rigueur et la réflexion que cela implique.

Accueil et animation

L'accueil chaleureux, attentif et adapté à la situation des personnes fréquentant ce lieu est une priorité. C'est la raison pour laquelle il faut du temps et des compétences : du temps pour entrer en relation avec les personnes accueillies, pour les connaître, être en confiance et oser faire avec elles. Toute personne s'investissant dans cette animation de l'«ESPÈCE D'ESPACE» est à même d'accueillir les nouveaux arrivants. Une attention particulière est portée sur le maintien d'une certaine harmonie entre les différents publics.

L'animation du lieu est donc assurée par une équipe composée de professionnels et de bénévoles. Toute personne souhaitant prendre une part active pour soutenir et accompagner le projet «ESPÈCE D'ESPACE», à la possibilité de devenir bénévole, officiellement membre de l'association CASA. L'investissement de chacun des bénévoles se fera bien entendu en fonction des orientations qui auront été préalablement définies par une instance appelée « Comité de Coordination ». Il est possible que ponctuellement des intervenants extérieurs soient invités à proposer leurs savoir-faire et leurs compétences en fonction des différents projets en cours.

Comité de Coordination

Afin de mener à bien le projet «ESPÈCE D'ESPACE» et de décider des orientations à prendre en cours de route, un comité de

personnes particulièrement investies dans ce projet a été constitué.

Le Comité de coordination est chargé, comme son nom l'indique, de coordonner les différentes actions et ateliers se déroulant dans le lieu et en extérieur. Il est chargé également d'examiner toutes propositions nouvelles, lesquelles ne seront mises en œuvre qu'après délibération. Le Comité de coordination est amené à se réunir régulièrement afin de débattre des orientations à tenir ou à reconsidérer, et doit rendre compte de ses observations et du bilan de l'activité de l'«ESPÈCE D'ESPACE» lors des Conseils d'Administration de l'association CASA.

Lien social

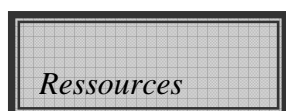
Fidèle aux origines et aux fondements de l'association CASA, cette proposition comprend une dimension de participation active, d'autogestion et d'autosuggestion, de liberté d'expression, d'initiative et d'action. La diversité des publics accueillis ainsi qu'une volonté délibérée de se tourner vers l'extérieur représente la certitude de véritablement créer du lien, d'engager des rapports de réciprocité avec notre environnement. L'organisation chaque année d'une manifestation culturelle et festive va dans ce sens (2004 : Fête des Couettes - 2005 : Fête de l'Ouvre-Boîte - 2006 : Nostra Casa).

Nous organisons également à partir de l'«ESPÈCE D'ESPACE» des soirées à thème appelées « Ripailles ». Autour d'un buffet froid, nous invitons, le premier mardi de chaque mois, des intervenants en fonction de thématiques particulières (les médias - les lieux à vivre - les loisirs...)

Au travers d'une relation ne s'inscrivant pas nécessairement sur le registre de la réinsertion, mais ouvrant un espace de rencontre et d'inventivité sociale, l'association CASA entend développer une forme d'action culturelle. Ceci en s'appuyant sur les ressources mises à disposition en ce lieu, mais aussi en favorisant des partenariats avec les centres de ressources extérieurs. Cela implique un travail de mise en réseau de l'«ESPÈCE D'ESPACE» avec d'autres organisations culturelles (école d'art, musées, cinémas, théâtres, etc...) et la mise en œuvre de projets et de discussions communs.

Cette volonté délibérée d'ouverture au monde est une volonté de 'connecter' les hommes entre eux selon leurs besoins et leurs possibilités. Au travers de ces échanges, nous pensons ainsi lutter contre l'isolement et l'exclusion.

L'«ESPÈCE D'ESPACE» est également le lieu ressource du service 'Médiation de Rue' qui est en activité depuis novembre 2005. L'équipe chargée d'assurer cette mission dispose de cet espace, notamment pour y recevoir les personnes rencontrées dans la rue, et les inviter à s'investir en toute liberté dans cette organisation. Il n'est ici question ni d'accompagnement social, ni d'une forme d'accueil en journée, mais bien d'associer ces personnes sans-abri au dynamisme du lieu. L'«ESPÈCE D'ESPACE» représente ainsi un point d'ancrage et propose une source d'investissement possible à des personnes bien souvent sans attache et en rupture de tout lien social.



Sur place, les ressources proposées sont de plusieurs sortes :

Espace Internet :

- deux ordinateurs sont réservés à la consultation Internet (navigation libre ou assistée), ainsi qu'à l'usage des messageries électroniques et du 'chat'.
- Assistance à la recherche d'informations, initiation aux moteurs de recherche et à la consultation des sites.
- Initiation à la création de pages web, élaboration des contenus.
- Traitement des images, graphisme, tout ce qui peut contribuer à valoriser la présentation des contenus publiés sur Internet.

Espace Informatique :

- un ordinateur est consacré à la bureautique (traitement de textes, feuilles de calcul, diaporama). Une initiation est proposée, ainsi que l'aide à la création de documents (CV, lettres, petite comptabilité, présentation de projets...)

Espace multimédia :

- un ordinateur est consacré au traitement des images, du son et de la vidéo numérique. Un atelier de musique assistée par ordinateur pourrait être mis en place prochainement. Un atelier de 'très courts métrages', ainsi qu'un atelier de création graphique est actuellement proposé.

Ces quelques outils informatiques sont disponibles en priorité aux résidents de la Villa Médicis, mais il n'est pas exclu que des porteurs de projets extérieurs s'en saisissent dans la mesure où cela apporte un regain de dynamisme et d'initiative pour tous.

Expression plastique :

- Mise à disposition de matériel consacré à la pratique des arts plastiques. Les personnes qui ont choisi ce genre d'investissement sont libres de mener leurs recherches esthétiques dans les directions qu'elles auront choisies. L'autonomie est de rigueur, mais il est possible de solliciter ponctuellement l'assistance d'un artiste plasticien.

Expression écrite :

- Depuis plusieurs mois déjà, est proposé un espace consacré à l'expression écrite, matière première d'initiatives qui mettent en scène la parole des personnes reçues. Un atelier d'écriture dramatique a également eu lieu, dans la perspective de 'moments de théâtre'. Cet atelier est aussi le lieu d'élaboration de scénarios ou de canevas de travail destinés à alimenter les productions multimédias.

Expression théâtrale :

- Des ateliers théâtre sont proposés en interne. Ces expériences ont été poussées dans le sens d'une création théâtrale (Soleil Soleil – Fête de l'Ouvre-Boite).
- Pendant la période du Festival d'Avignon, nous assistons à de nombreux spectacles, exerçant notre sens critique et notre jugement esthétique.
- Des rencontres sont également organisées avec les compagnies

Le théâtre est un travail exigeant. Il y a toute une convivialité liée aux relations que l'on établit les uns avec les autres. Mais tout ne s'arrête pas là. Au départ, il est souvent difficile de faire réaliser aux participants que malgré tout, c'est un travail. Pas en terme de compétence, mais de travail intérieur. Ceci constitue un point de départ.

Expression musicale :

- Opération 'Bandoleros de la Guitare' forme d'action de formation. Il s'agit d'initier des personnes à des bases élémentaires qui permettent de se servir d'une guitare. L'acquisition des bases se fait à l'aide de méthode, avec une préférence pour celles qui préparent à jouer en formation (duo, trio, etc....)

Pratique Linguistique:

- Un atelier 'Français Langue Etrangère' est proposé aux personnes qui souhaitent améliorer leur pratique de la langue française. La maîtrise du français nous semble être un préalable essentiel pour entrer en intelligence avec son environnement, à commencer par l'« ESPÈCE D'ESPACE ».



Perspectives

A partir de ces quelques axes de recherche, chacun est sollicité pour exposer ses propres intentions ou projets ; les moyens et les personnes disponibles en ce lieu viennent soutenir et aider à la concrétisation des propositions ayant le plus de chance d'aboutir. Ce qui est le plus créatif, ce n'est pas le projet en lui-même, mais ce qu'il pourrait changer dans la vie des personnes, dans leur capacité d'initiative et d'investissement.

L'«ESPÈCE D'ESPACE» se veut être un lieu à vocation culturelle, un espace de liberté, de création, de partage, où naissent émotions et désirs, source de tous les possibles. Notre propos est de sans cesse réaffirmer que la culture doit être accessible et saisissable par tous, qu'il n'y pas de hiérarchie dans les besoins. La médiation culturelle qui s'exerce en ce lieu n'a pas pour vocation de transmettre ou faire connaître 'la culture et les arts' mais de faire en sorte que chacun puisse s'appropriier et mettre en œuvre ce qui lui convient.

D'autre part, l'«ESPÈCE D'ESPACE» est également un lieu de rencontre, de discussion et de débat. Cette dimension pourrait à l'avenir être concrétisée par l'organisation de forums de discussion, sur le modèle des 'Universités Populaires' développées par le mouvement ATD Quart-Monde. Des moments d'échange d'opinion où pourraient se confronter et s'écouter différents acteurs sociaux (en fonction des thèmes et

problématiques abordés) ainsi que nombre de personnes vivant au quotidien les affres de l'exclusion.

Nous souhaitons également engager une discussion publique posant la question de l'accessibilité du domaine culturel et des pratiques artistiques. Nombre d'institutions concernées (Ecole d'Art, Musées, Bibliothèques, Festival...) et d'acteurs de terrains seront sollicités pour participer à ce débat.

La lutte contre l'exclusion, le combat pour le partage et la production de la culture, pour que chacun puisse se découvrir au travers d'une pratique culturelle et artistique, est un véritable défi. A la base, l'«ESPÈCE D'ESPACE» ne vise rien d'autre que de réaliser cet objectif, lequel devrait tracer d'autres perspectives que seuls les publics accueillis révéleront.

Georges Perec

extrait d' « Espèces d'Espaces », Galilée, 1974

«J'ai plusieurs fois essayé de penser à un appartement dans lequel il y aurait une pièce inutile, absolument et délibérément inutile. Ça n'aurait pas été un débarras, ça n'aurait pas été une chambre supplémentaire, ni un couloir, ni un cagibi, ou un recoin. Ç'aurait été un espace sans fonction. Ça n'aurait servi à rien, ça n'aurait renvoyé à rien ».

Nous tentons d'imaginer un tel espace, lieu de tous les possibles, ouvert à toutes les initiatives sans pour autant être réduit à aucune d'entre elles. Un espace a priori inutile du point de vue d'une certaine productivité, mais engagé dans le sens de l'avancée humaine et culturelle.

ANNEXES

Annexe 1 : règlement de fonctionnement Villa Médicis

Annexe 2 : règlement de fonctionnement urgence

Annexe 3 : consignes de travail à l'attention des membres de l'équipe de la Villa Médicis

Annexe 4 : contrats individuels de séjour

Annexes 5 : différentes instances de CASA

Annexe 6 : Organigrammes CASA

REGLES DE FONCTIONNEMENT

« VILLA MEDICIS »



La Villa Médicis est dirigée par monsieur FAUVEL Pascal, à votre demande ou à la sienne des entretiens individuels peuvent avoir lieu. L'association CASA est présidée par madame SACCO LOUYER Ida.

1. **Une participation financière d'un montant journalier de 2 euros, est à acquitter par tous les occupants de la Villa Médicis.** (les trois premiers jours ne sont pas payant Ils doivent permettre à chacun d'envisager, au-delà de la seule nécessité de trouver un hébergement, sa capacité ou non à s'investir en ce lieu, suivant les principes édictés par la charte.) Elle est à payer le soir auprès du salarié présent.
2. **L'entretien et l'hygiène des locaux est à assurer quotidiennement par tous les occupants,** suivant les modalités déterminées en groupe lors de la réunion hebdomadaire. **La vie en collectivité, impose à chacun le respect d'un minimum de règles relatives à la propreté des lieux et matériels communs.**
3. Afin de respecter les mesures d'hygiène propres à tout lieu d'accueil collectif, **le réfrigérateur doit contenir exclusivement des denrées alimentaires fournies par l'association CASA.** En aucun cas des denrées alimentaires apportées par les occupants de la Villa Médicis.
4. La puissance du compteur électrique étant limitée, **aucun appareillage électrique** (hormis des appareils de faible puissance) **ne peut être branché dans les chambres.**
5. **Les animaux de compagnie sont les bienvenus à la Villa Médicis,** toutefois, pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de cohabitation, **ils ne seront pas acceptés dans les parties communes.** Les chambres individuelles sont prioritairement réservées aux personnes ayant un animal de compagnie. Seules les personnes ayant sollicité un hébergement en mentionnant la présence de leur animal de compagnie et ayant été accepté dans cette situation, pourront bénéficier de ce service. Il nous est par contre impossible d'autoriser des adoptions d'animaux de compagnie en cours de séjour. Par ailleurs, en ce qui concerne **les chiens, ils devront être soit systématiquement muselés, soit accompagnés de leur maître dans l'ensemble de l'espace de la Villa Médicis,** (cour, salle de l'ancien Tri Postal). Ils doivent également être vaccinés, conformément à la législation.
6. **Lors de votre départ, vous ne pouvez laisser aucune affaire personnelle** (nous ne disposons pas des locaux nécessaires). Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité quant aux vols ou dégradations possibles ; de plus, passé un délai d'une semaine, nous nous débarrasserons de ces affaires.
7. A votre demande, nous pouvons soit conserver, soit faire suivre votre courrier, ceci pour une durée de un mois maximum. La demande doit être formulée clairement auprès de la personne compétente (actuellement Katy ou Chantal en son absence). Passé ce délai et sans préavis, nous réexpédions tout courrier.
8. Sanctions liées à la vie collective : le non respect de ses engagements pour le service du groupe (entretien, vaisselle, cuisine...) à deux reprises, expose à un avertissement et en cas de récidive à une exclusion temporaire de 2 jours et 2 nuits.
De même, la non participation, à 2 reprises, à la réunion hebdomadaire expose à une exclusion de 2 jours et 2 nuits.

L'article L.311-5 du CASF prévoit la possibilité d'un recours auprès d'une « personne qualifiée », afin de faire valoir vos droits. Il s'agit ici de Mr VAN HYFTE Pierre. Pour le joindre (parlez en d'abord avec un salarié ou le Directeur), Conseil Général : 04-90-16-18-10, ou DDASS : 04-90-27-70-69.

L'équipe de la Villa Médicis.

REGLES DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL D'URGENCE

La Villa Médicis, gérée par l'association CASA, est habitée par un groupe de personnes ayant choisi de s'y installer à plus ou moins long terme. Votre accueil en urgence est donc conditionné autant par l'acceptation de l'équipe salariée en place, que par votre intégration à la vie du groupe présent.

La Villa Médicis est dirigée par monsieur FAUVEL Pascal, à votre demande ou à la sienne des entretiens individuels peuvent avoir lieu. L'association CASA est présidée par madame SACCO LOUYER Ida.

- **Vous êtes accueillis**, sur orientation du SAO/115, pour **3 nuits gratuites, non renouvelables**.
- La Villa Médicis est **ouverte de 16h au lendemain 11h**.
- A votre arrivée, nous mettons à votre disposition, des draps, un duvet, une serviette de toilette.
- A votre départ, le linge sera à déposer dans la machine à laver.
- Chaque matin, **avant 11h, vous devez nettoyer la chambre** que vous occupez.
- Comme indiqué en préambule, vous êtes accueilli au sein d'un groupe, vous avez à vous investir dans l'organisation matérielle de ce groupe. (entretien, vaisselle...).
- Après chaque utilisation d'un espace collectif ou de matériel commun, vous devez ranger et nettoyer.
- Des réunions hebdomadaires réunissent l'ensemble des occupants de la Villa Médicis, vous avez la possibilité d'y assister.
- Vous ne pouvez pas recevoir de visite dans l'espace géré par la Villa Médicis.
- **La Villa Médicis reste accessible jusqu'à 23h**, passé ce délai, vous ne pouvez plus rentrer pour dormir.
- L'alcool n'adoucissant pas forcément les mœurs, sa consommation ne sera pas tolérée dans les lieux communs, ni en groupe.
- Par ailleurs, la consommation de produits stupéfiants, en public ou dans les lieux communs, ne pourra être tolérée. De même que l'incitation à consommer.
- Toute forme de commerce ne sera pas tolérée au sein de l'espace géré par l'association.
- **Les animaux de compagnie sont les bienvenus à la Villa Médicis**, toutefois, pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de cohabitation, **ils ne seront pas acceptés dans les parties communes**. Par ailleurs, en ce qui concerne **les chiens, ils devront être soit systématiquement muselés, soit accompagnés de leur maître dans l'ensemble de l'espace de la Villa Médicis**, (cour, salle de l'ancien Tri Postal). Nous ne fournissons pas d'alimentation pour les animaux.
- **Toute atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui induirait une rupture de l'accueil**.
- Le dernier jour de votre accueil, il vous est demandé de vous lever dès 8h, de nettoyer votre chambre, de porter votre linge à la machine à laver, de ne rien laisser dans la chambre. Votre chambre devra être libre dès 10h.

L'équipe de la Villa Médicis.

CONSIGNES DE TRAVAIL A L'ATTENTION DE L'EQUIPE DE LA VILLA MEDICIS

I Consignes générales

- Chacun des membres de l'équipe, doit veiller à la bonne utilisation, hygiène et entretien des lieux et matériels.
- Chacun doit veiller à la tranquillité au sein de la Villa Médicis et les environs immédiats, particulièrement la nuit.
- Chacun des membres de l'équipe doit intervenir aussi souvent que nécessaire face à une attitude contraire à la Charte et aux Règles de Fonctionnement. De même il doit imposer sa médiation face à tout conflit naissant.
- La qualité de votre présence, doit transmettre au groupe l'assurance que le respect des règles propres au lieu est garanti.
- En cas de nécessité, d'urgence, vous devez appeler le numéro d'astreinte (les astreintes sont assurées soit par Pascal FAUVEL Directeur de la Villa Médicis, soit Renaud DRAMAIS, remplaçant permanent de Pascal FAUVEL)
- **Chaque membre de l'équipe est habilité à prononcer une admission** à la Villa Médicis. Pour l'urgence vous devez vous conformer aux **règles établies avec le SAO/115** (notamment accueil en direct, seulement après avoir obtenu l'accord du SAO/115). **Une demande d'accueil concernant un/une mineur, ou avec un enfant, doit être étudiée avec le Directeur**, seul l'accord de ce dernier autorise un tel accueil.
- Chacun des membres de l'équipe dispose d'une caisse pour les petites dépenses quotidiennes (pain, sucre, café...) en cas de rupture de stock. Des justificatifs sont obligatoires, faute de quoi il ne peut pas y avoir de remboursement.
- Les participations sont à encaisser par le salarié présent. Etablir un justificatif, inscrire le paiement dans l'ordi. et/ou sur le cahier, mettre la somme dans la caisse prévue. Ne jamais utiliser l'argent des participations pour des dépenses courantes.
- Les clefs des chambres ne sont données qu'après réception d'une caution de 3 euros, jamais pour les personnes en urgence. La caution est à déposer dans une caisse spécifique. Ne jamais utiliser l'argent des cautions pour des dépenses courantes.
- **Aucun prêt ne doit être accordé** aux habitants de la Villa Médicis. Seul Pascal FAUVEL peut accorder un prêt, pour une situation particulière et exceptionnelle.
- **L'accompagnement social incombe à tous les salariés.** A chacun donc de provoquer des rencontres et des discussions, faire en sorte que chaque habitant bénéficie de tout le soutien et l'écoute possible. Chacun doit accompagner, faciliter les projets des habitants. Yves JEGO, Educateur Spécialisé, doit intervenir, au besoin, sur des questions plus techniques, notamment pour ce qui est de l'ouverture des droits.

II Consignes pratiques.

1. A votre arrivée à 16h, prendre connaissance des informations contenues dans le cahier de liaison. Lire le plan d'occupation des chambres afin de connaître les éventuels changements intervenus depuis votre dernier passage. Bien enregistrer la programmation des entrées et sorties des personnes en urgence.
2. prendre note des messages sur les répondeurs (téléphone fixe et mobile).
3. Accueil des nouvelles personnes en urgence. Lecture des règles de fonctionnement. Remise des draps, couette, Kit hygiène... en précisant qu'il faut rendre ce qui appartient à la Villa!

4. Repas collectif à impulser, dès 18h, voir qui est prévu et la/le mettre en route pour un repas souhaité par les habitants, entre 19h et 20h... Veiller au tri régulier des fruits et légumes (incombe à celui qui est allé à la BA), surveiller la date de péremption des produits frais.
5. La fin du repas est à accompagner : la vaisselle doit être faite avec la participation de tous, même si l'un d'entre eux est désigné. Vous devez veiller à n'entreposer dans les réfrigérateurs, que des aliments dans des récipients adéquats (pas de fer, de casseroles...) et fermés ou couverts. Seul le réfrigérateur blanc est en accès libre, l'autre doit être fermé à clef, ouvert pour le temps du repas.
6. A 20h, le 115 doit appeler pour faire le point sur les personnes orientées en urgence. Dans le cas où une personne normalement prévue n'est pas arrivée, son lit sera attribué à quelqu'un d'autre.
7. Des rencontres, discussions, dans le « bureau », la salle commune, la cour... sont bien évidemment à provoquer. Faire le point sur les démarches liées au projet de la personne, sur le déroulement de la journée., sur le passé, sur l'avenir... Ici, chacun de nous a le même rôle : être à l'écoute de l'autre, se rendre disponible, soutenir, accompagner, conseiller, orienter, inciter, stimuler, dialoguer. Pour des questions plus « techniques », Yves JEGO, E.S. peut être mis à contribution.
8. 23h fermeture du portail d'accès.
9. Faire en sorte que le bruit commence à diminuer pour ceux qui dorment déjà. Veiller à la fermeture des portes d'accès aux couloirs.
10. Avant la relève de minuit, noter qui n'est pas rentré à 23 h, indiquer également les faits importants à connaître pour la suite : agressivité entre telle et telle personne...
11. Durant la nuit, à partir de 1h00, inviter chacun à aller se reposer. Fin d'internet et films sur ordi. Ne pas inciter les uns ou les autres à prolonger les discussions toute la nuit... Le salarié peut donc se coucher et dormir tout en étant attentif à ce qui peut se passer durant la nuit...
12. La livraison du pain lance la matinée de la Villa Médicis.
13. A 8h00 vous devez veiller à ce que le réfrigérateur soit vidé de tous les restes de la veille au soir. Ils peuvent être consommés en guise de Petit Déj. mais ne doivent pas être stockés.
14. actualiser et transmettre le plan d'occupation des chambres au SAO.
15. S'assurer de l'entretien des lieux, réveiller au besoin les personnes inscrites. Les douches sont utilisables jusqu'à 10h15.
16. Accompagner les démarches des uns et des autres : rappel de RV que nous connaissons, autoriser l'accès au téléphone pour effectuer des démarches, soutenir, si besoin, celui qui se démobilise, conseiller telle ou telle démarche... Mettre les habitants de la Villa Médicis en mouvement pour la journée!

Le Directeur, Pascal FAUVEL.



CONTRAT

INDIVIDUEL DE

En date du...../...../..... et suite à sa demande, Madame/Monsieur,
A été accueilli(e) au sein de la Villa Médicis.

Vous êtes accueilli de façon inconditionnelle: pas d'entretien préalable, pas de recherche active de renseignements concernant son parcours, pas de critères interdisant l'admission, pas de limite imposée au préalable à la durée de séjour.

Avant de prendre la décision de séjourner à la Villa Médicis, vous devez prendre connaissance de la Charte d'accueil et du règlement de fonctionnement propres à la Villa Médicis.

Ce premier contrat est établi pour une durée initiale de 3 mois, il sera donc révisé le/...../..... Il a pour objectif a minima de vous permettre de recouvrer une forme de stabilité, par l'assurance d'un hébergement et d'une alimentation minimale, ainsi que par le soutien de l'équipe de la Villa Médicis.

Dés les premiers jours de votre accueil vous disposerez de:

- ✓ Un lit en chambre individuelle ou à 2 personnes, ainsi que d'une armoire individuelle.
- ✓ Sanitaires individuels à usage collectif
- ✓ Une alimentation soir et matin
- ✓ La présence d'un salarié de l'équipe, de 16H au lendemain 11H:
 - ◆ Ils ont tous le même niveau de responsabilité
 - ◆ Ils garantissent le bon fonctionnement du lieu, votre sécurité
 - ◆ Ils accompagnent la vie du groupe (ne la prennent pas en charge)
 - ◆ Ils peuvent vous écouter et accompagner toute demande ou confiance. Toutefois, compte tenu de leurs différences de parcours, connaissance et compétences, ils pourront vous réorienter vers tel ou tel membre de l'équipe.
 - ◆ L'accompagnement social qui se mettra en place nécessite votre implication totale dans toutes démarches, l'équipe n'interviendra pas à votre place, de même nous ne rechercherons aucune information vous concernant auprès d'autres partenaires, sans votre accord.
 - ◆ Un éducateur spécialisé, membre de l'équipe, est plus particulièrement chargé (sans exclusivité) de l'accompagnement social et du suivi de la réalisation des projets.
- ✓ Un réseau (autres structures d'accueil, centre de soins, Mission Locale, accès au logement...) dans lequel l'équipe de la Villa Médicis est inscrite
- ✓ D'un accès à :
 - Internet
 - Téléphone (emploi, formation, logement, démarches liées au projet.)
 - L'espace d'espace: pour ateliers de création, d'expression, d'échanges de savoirs et de connaissances...(atelier d'écriture, multi médias, internet, mosaïques...)
- ✓ D'un espace de parole et de libre expression concernant le fonctionnement de la Villa Médicis et du groupe présent; lors de la réunion hebdomadaire où tous les résidents doivent être présents. Un membre de l'association CASA assiste à cette réunion, elle est animée par le Directeur.

Pour l'équipe de la Villa Médicis
.....
Signature

Madame/Monsieur.....
Signature

Habitat alternatif, pour un après Villa Médicis

Pouvoir participer à une politique de l'habitat ?

Essai de plateforme minimale de définition

La tentative était de poser quelques idées très générales qui puissent être une base de travail avec des personnes habitant la VM et qui se reconnaissent dans ces idées générales.

Sur la base de :

- de lieux restreints plus proches d'une logique d'habitat que d'hypersocial,

Par lieu restreint, on entend lieu occupé par un groupe restreint. On est dans un échelon de taille littéralement de l'ordre de la famille

En prétendant se placer plutôt dans une logique d'habitat que d'hypersocial on signifie deux choses : on pense à des lieux où l'occupation est moins temporaire et conditionnée que dans un foyer. Et notamment il y a un aspect supervision du lieu et traitement social qui se présente d'une façon totalement différente.

Le sens de la réflexion est depuis l'habitat vers la société.

- avec plus ou moins une dynamique, c'est à dire qui dépassent la simple fonction 'murs' d'un logement individuel.

Peut être définir le lieu par ses fonctions?

Il est ordinaire que lieu envisagé pour les personnes qui quittent un foyer soit un logement individuel. On peut cependant se demander si l'accès en logement individuel est la panacée universelle. Par exemple on voit quand même des échecs et des accès plus ou moins heureux, à côté il est vrai de réussites incontestables.

La grande force de l'habitat individuel paraît être de permettre aux personnes d'effectuer une coupure avec le monde, de soustraire d'un cran l'individu à la pression sociale.

C'est une question qui peut se poser que de ménager aussi cette dimension protectrice de l'habitat individuel dans un lieu partagé.

Il faut voir en contrepartie les limites d'un logement individuel typique de ce qui est accessible à une personne quittant un foyer

Des personnes peuvent être dans des dispositions de pensée ou des situations psychologiques qui les rendent mal adaptées aux type de logement individuel possible sans être pour autant vraiment dans le cas devoir demeurer en foyer. La situation de revenu peut obliger les personnes à des machines à habiter qui ne leur permettent pas de se développer. L'habitat individuel participe d'une organisation qui atomise relativement la vie. On va avoir le lieu de logement, le lieu de travail, les lieux de loisir, les lieux de convivialité et de rencontre, les lieux de formation etc... C'est complexe et relativement coûteux. Il n'est pas évident que cela soit intéressant pour une personne qui a un réseau relationnel insuffisant. On trouve une question du ticket d'entrée dans la vie 'sociale'. Par exemple selon les âges les espérances sont différentes. Il faut se mettre un instant à la place d'une personne qui voit qu'elle va avoir à payer cher, au point qu'elle n'y parviendra jamais vraiment, l'entrée dans une société qui ne lui apportera pas grand chose ou pas ce qu'elle attend.

D'autre part c'est un mode de vie assez stéréotypé et il n'y aucune raison qu'il convienne à tout le monde. Il ne faut pas négliger des soubassements d'idéal ou de culture.

On peut penser chercher des solutions dans un lieu partagé.

Dans les fonctions liées au maintien de la vie, il est possible d'arriver à des solutions de niveau

équivalent.

Cette idée de dynamique c'est d'abord se poser la question suivante : par le fait que l'habitat n'est pas individuel, il se passe aussi des choses en plus. Ne serait ce qu'une certaine convivialité qui peut être une forme de soutien aux personnes.

On peut aussi être plus volontaires que ça et imaginer des dynamiques plus fortes. Pour tout dire j'essaie d'avoir dans la réflexion deux types deux lieux, un avec une dynamique faible (pour les personnes fatiguées), un avec une dynamique forte (pour les personnes ayant la frite).

Dans la dynamique on peut concevoir des relations à l'activité ou au travail.

Une mutualisation de moyens peut avoir un sens économique positif.

En fait un point suivant qui a son utilité :

- avec de bonnes conditions de vie, adaptées aux besoins des personnes

Il faut discuter avec les personnes pour donner un sens à cette idée.

- qui fonctionneraient pour des personnes qui auraient fait le tour de ce qu'un foyer peut apporter.

Qu'est que le tour de ce qu'un foyer peut apporter?

J'y verrai des personnes aptes à un certain mode de vie. Et c'est un vrai sujet. Il y a une sorte d'insertion par le logement qui est en jeu et cela place éventuellement une forme de responsabilité au niveau du foyer. De mon point de vue de tels lieux ne peuvent pas être seulement des voies d'évacuation du foyer. Que ces lieux se destinent à des personnes ayant besoin d'une alternative en terme d'habitat est une condition nécessaire, mais ce n'est pas forcément des lieux 'panacée universelle'. Il est vrai qu'il y a moyen de penser des lieux organisés de façon à limiter les occasions de tensions mais si on va au bout de cette réduction du risque on arrive à l'habitat individuel.

Spécifiquement, il y a envisager le positionnement des personnes dans une vie non solitaire, dans un type de contexte, et comment les personnes peuvent s'y projeter de façon positive.

En tous cas ce n'est pas non plus la panacée universelle, juste la proposition d'une réponse possible.

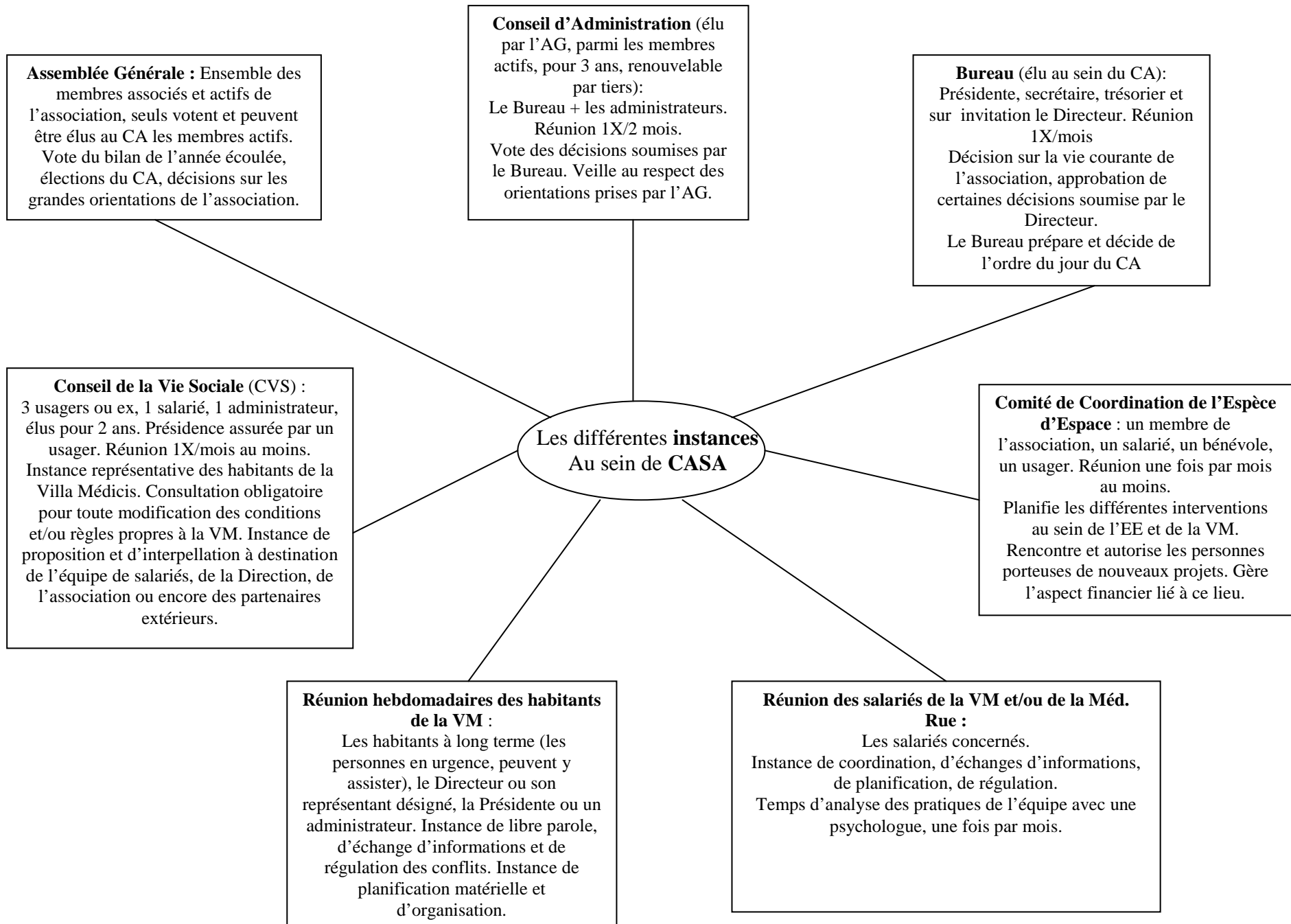
- qui représenteraient des degrés intermédiaires entre ce qu'un foyer peut représenter et d'autres choses (habitat individuel ou autres par exemple mode de vie artisan)

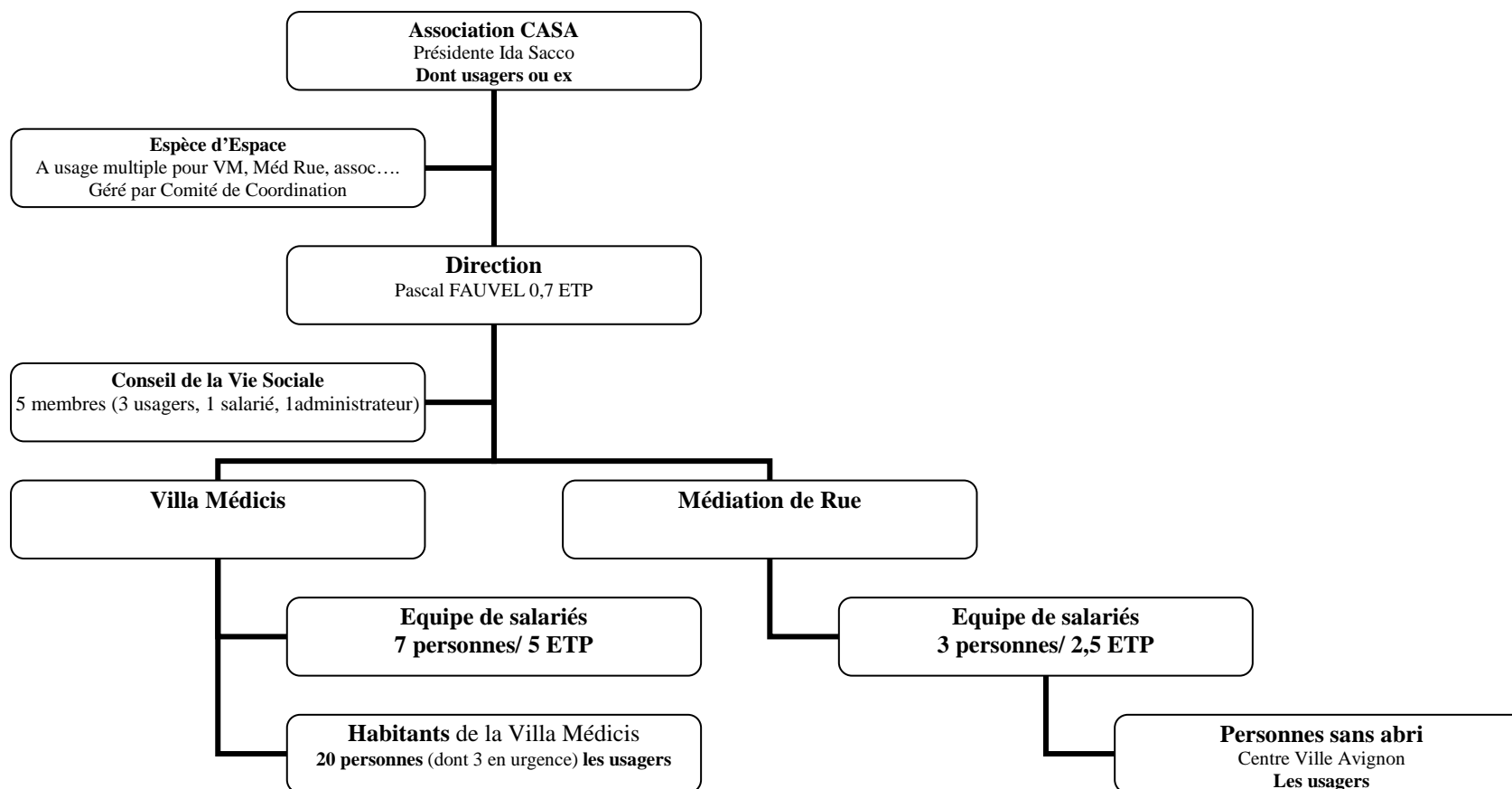
C'est peut être définir le lieu par des modes de vie.

- éventuellement en réseau.

Ne pas penser des lieux de retrait, complètement fermés.

- qui aient le sens de permettre de poursuivre une évolution des personnes.





Soit 9 personnes salariées pour 8,2 ETP. Ainsi que 15 à 20 bénévoles (dont des « usagers ») pour environ 1,3 ETP.

SOMMAIRE

L'association CASA

- 1 L'histoire P. 2
- 2 La « personnalité » de CASA, ses objectifs P. 2

Villa Médicis CHRS 24 places

3 Le positionnement de la Villa Médicis P. 5

- 3-1 Bénéficiaires et leurs besoins P. 5
- 1-2 Le contexte, les contraintes de la VM P. 6

2 Principes d'intervention P. 7

- 2-1 Références théoriques et fondements P. 7
- 2-2 La Charte P. 8
- 2-3 Le Règlement de fonctionnement P. 10
- 2-4 De l'auto organisation et de son évolution P. 10

3 Procédure d'accueil et contractualisation P. 11

- 3-1 Principes préalables P. 11
- 3-2 Dispositif d'accueil du bénéficiaire P. 13
- 3-3 La contractualisation P. 14

4 Services rendus P.15

- 4-1 Santé P. 15
- 4-2 Vie collective P. 15
- 4-3 Insertion Accompagnement social P. 16
- 4-4 Accès à la citoyenneté P. 19
- 4-5 Personnalisation des prestations P. 19

5	Moyens P. 20
	5-1 Matériels P. 20
	5-1-1 Le site et les locaux P. 20
	5-1-2 Hôtelières P. 20
	5-1-3 Matériel à disposition P. 21
	5-1-4 Protection et sécurité P. 22
	5-2 Humains P. 22
	5-2-1 Répartition des services P. 22
	5-2-2 Compétences disponibles P. 23
	5-2-3 Instances P. 23
	5-2-4 Gestion des personnels P. 24
	5-2-5 Les plannings P. 24
	5-2-6 Circulation de l'information P. 24
6	La concertation et la participation du bénéficiaire, concrétisation de la loi 2002-2 P. 25
	6-1 Le CVS P. 25
	6-2 Les réunions hebdomadaire de Maison P. 25
	6-3 Evaluation P. 26
7	Bilan du fonctionnement de la VM P. 26
	7-1 Les durées d'accueil P. 26
	7-2 Les jeunes de 18 à 21 ans P. 27
	7-3 Les orientations à la sortie P. 27
8	Projet et évolutions souhaitées P. 27
	8-1 Déménagement de la Villa Médicis P. 27
	8-2 Habitat alternatif, pour un après Villa Médicis P. 28
	Présentation synthétique « VILLA MEDICIS » 24 places P. 29

Projet de déménagement Villa Médicis vers entrepôt P. 30

Budget P. 31

Médiation de Rue P. 33

1 La médiation P. 33

2 Orientation, suivi, accompagnement, coordination P. 33

2-1 Maraudes

2-2 Maraudes ciblées

2-3 Accompagnement social

2-4 Médiation commerçants et riverains

3 Organisation, planning P. 35

Espèce d'espace P. 36

Les publics P. 36

Accueil et animation P. 37

Comité de coordination P. 37

Lien social P. 38

Médiation de Rue P. 38

Ressources P.39

Perspectives P. 41

Annexes P. 43

Annexe 1 : règlement de fonctionnement Villa Médicis

Annexe 2 : règlement de fonctionnement urgence

Annexe 3 : consignes de travail à l'attention des membres de l'équipe de la Villa Médicis

Annexe 4 : contrats individuels de séjour

Annexes 5 : différentes instances de CASA

Annexe 6 : Organigrammes CASA

Annexe 7 : Référentiel Evaluation

Annexe 8 : Statuts de l'association

Annexe 9 : Membres du CA

Annexe 10 : Membres du Bureau

Annexe 11 : Extraits de la dernière AG

Annexe 12 : Rapports du Commissaire aux comptes 2003/2004 et 2005

Références Bibliographiques :

Patrick DECLERCK « *Les naufragés. Avec les clochards de Paris* » Ed. PLON Coll. Terre Humaine, 2001.

Stéphane RULLAC. « *Et si les SDF n'étaient pas des exclus ? Essai ethnologique pour une définition positive* ». Ed. L'Harmattan, 2005.

P. MECA « *Contrebandiers de l'espoir* » Paris, Grasset, 1997

FNARS, « *Le livre des Etats Généraux. L'exclusion n'est pas une fatalité.* » ; Imp. MAME. 2006.

Saül KARSZ, « *Pourquoi le travail social ? définitions, figures, clinique* » ; Ed. Dunod 2004

Xavier EMMANUELLI « *OUT. L'exclusion peut-elle être vaincue ?* » ; Ed. R. Laffont 2003 P112

Georges PEREC « *Espèces d'Espaces* », Galilée, 1974

Sous la direction de Saül KARSZ « *L'exclusion, définir pour en finir.* » ; Ed. Dunod 2000